

Abonnements par la poste:

Édition quotidienne	
CANADA ET ETATS-UNIS	\$5.00
UNION POSTALE	\$8.00
Édition hebdomadaire	
CANADA	\$1.00
ETATS-UNIS	\$1.50
UNION POSTALE	\$2.00

Directeur: HENRI BOURASSA

LE DEVOIR

Rédaction et administration:

43, RUE SAINT-VINCENT

MONTREAL

TÉLÉPHONES:

ADMINISTRATION: Main 7461

RÉDACTION: Main 7460

FAIS CE QUE DOIS!

LE CANADA ET LA GUERRE

Les pages suivantes forment la conclusion du livre de M. Bourassa: *Que devons-nous à l'Angleterre?*

L'auteur vient d'exposer dans quelles conditions aurait pu, à son sens, se produire une certaine intervention du Canada. Il continue:

Au lieu de cet accord national, pour l'accomplissement du devoir national et la défense des intérêts nationaux, les chefs de faction et leurs complices de la presse ont préféré ce qu'ils appellent la "trêve des partis". Cette fausse trêve n'est que l'hypocrisie complaisante des politiciens, aveuglés, séduits ou vendus, pour assurer le triomphe de l'impérialisme anglo-saxon. L'amour de la France, l'évocation des gloires et des souffrances de la Belgique, ne sont que des prétextes habilement invoqués pour entraîner les Canadiens-français à servir l'Angleterre et à reconnaître, en fait, l'obligation qu'ils ont toujours eue, de participer à toutes les guerres de l'Angleterre et non plus seulement à la défense du territoire canadien. La guerre que le Canada fait aujourd'hui à l'Allemagne, il devra être prêt à la poursuivre demain contre la France ou contre tout autre pays que l'Angleterre jugera utile ou nécessaire de combattre, pour l'accomplissement de ses desseins ou la sauvegarde de ses intérêts. Telle est la conséquence logique et inévitable de l'attitude prise par le gouvernement, par les deux partis, et par toute la presse conservatrice, libérale ou soi-disant indépendante, qui s'efforcent à prouver que le Canada a l'obligation légale ou morale de participer à la guerre actuelle, comme dépendance de l'Empire britannique.

L'IMPERIALISME ANGLAIS A SON APOGÉE

En ceci, d'ailleurs, je le reconnais volontiers, les deux partis sont bien dans la logique de l'impérialisme anglo-saxon. Leur attitude actuelle est l'exacte contre-partie de la tradition nationale, de l'attitude de Cartier, de Macdonald, de Dorian, de Sandfield MacDonald. Mais elle est absolument conforme aux desseins des maîtres de l'Empire, tels qu'ils se sont affirmés avec une audace croissante depuis trente ans, depuis la guerre d'Afrique surtout.

"Ce que nous détruisons", disait lord SALISBURY en 1887, "c'est que tous les pays d'Empire" s'apprennent à nous "fourrer non seulement de l'argent mais aussi des hommes".

Pourquoi, demandait M. CHAMBERLAIN, en 1897, "les troupes coloniales n'ont-elles pas, de temps à autre, combattu côte à côte avec leurs compagnons anglais?"

"J'ai la ferme conviction", affirmait M. BRODRICK en 1902, "qu'en cas de danger" les troupes coloniales "pourraient être mises en ligne avec nos troupes régulières contre une armée européenne".

"Dans un danger suprême", disait M. HALDANE en 1907, "les forces de défense locale pourraient se porter en nombre pour défendre plus que leurs propres frontières"; et il esquissait les grandes lignes du plan destiné à assurer la "coopération effective" de toutes les armées de l'Empire "dans une grande guerre".

J'ai prouvé à satiété, je pense, que les gouvernants du Canada, après avoir poussé toutes les avances des maîtres de l'Empire, ont peu à peu lâché pied et accepté l'une après l'autre chacune de leurs suggestions.

En vérité, j'aurais pu présenter cette étude comme un monument à la gloire des hommes d'Etat anglais, comme un témoignage éclatant de leur force persévérante et de l'admirable continuité de leur politique. Elle témoigne également de la servilité des politiciens du Canada et de leur faiblesse versatile.

La participation du Canada à la guerre actuelle marque le triomphe et l'apogée de l'impérialisme anglais.

Les principes posés par les Pères de la Confédération sont renversés. Toute la tradition nationale est révolutionnée.

Ce n'est plus "le Canada avant tout". C'est "l'Empire par-dessus tout!" *Vaterland über alles!*

"Notre devoir est de consulter nos propres intérêts", déclarait, en 1863, M. POPE, futur ministre conservateur. "S'il est de notre intérêt d'aller aussi loin que l'Angleterre le désire, allons-y; mais surtout n'oublions pas au delà de ce que nous considérons que nos propres intérêts exigent."

"Si l'Angleterre était en danger, si même elle était simplement aux prises avec une ou deux des grandes puissances de l'Europe", affirme M. LAURIER, en 1912, "nous mettrions toutes les ressources du Canada à la disposition de l'Angleterre".

"Nous mettrons le Canada en banqueroute pour sauver l'Empire", vocifère M. MEIGHEN. Et les deux partis se vouent à l'exécution de ce programme patriotique.

Il n'est plus question de consacrer les ressources et l'effort possible du Canada à la défense de son territoire, seule partie de l'Empire dont les Canadiens sont responsables. Au contraire, on dépouille le Canada de tous ses moyens de défense, on le réduit à l'impuissance totale, pour le cas où il serait attaqué.

LA CONSCRIPTION AU CANADA

Ce délire ira-t-il jusqu'à l'établissement de la conscription au Canada?

Il en sera de cela comme de tout le reste, selon ce que décideront les ministres britanniques. Le jour où le régime de la conscription, partielle ou totale, sera établi en Angleterre, les maîtres de l'Empire n'auront aucune peine à l'introduire au Canada. L'opération sera d'autant plus facile que le mécanisme légal existe déjà. Il n'y aura pas même besoin d'une loi nouvelle ni de l'autorisation du parlement. La loi de la milice, la loi démentie, contient tous les dispositifs qui permettent au gouvernement d'enrôler de force "tous les habitants mâles du Canada, âgés de dix-huit et plus, et de moins de soixante ans". De plus, elle autorise le gouvernement à envoyer "la milice ou toute partie de la milice", servir à l'étranger, "pour la défense du Canada" (art. 69). Cette seule restriction était déjà singulièrement affaiblie par les déclarations compromettantes de sir Wilfrid LAURIER, en 1899, et de sir Frederick BORDEN, en 1904. L'attitude actuelle des politiciens des deux partis, des chefs d'opinion les plus autorisés, de la plupart des journaux, l'a rendue absolument illusoire. Les uns et les autres ont proclamé à l'envi que c'est le devoir absolu du Canada — devoir moral, disent-ils tous, devoir légal, ajoutent quelques-uns — de participer à cette guerre. Il y va du salut, de l'existence même du Canada, affirment-ils. "La première ligne de défense du Canada est à la frontière des Flandres", s'écrit le ministre des Postes, M. CASGRAIN. "L'Allemagne ne fait la guerre que pour s'emparer du Canada", vont jusqu'à dire les plus exaltés ou les plus imbéciles.

Tous ceux qui parlent et soutiennent ces opinions ne peuvent s'objecter à ce que la milice canadienne soit envoyée en France "pour la défense du Canada", ni à ce que les cadres de la milice soient remplis conformément à la loi.

La plupart des partisans de l'intervention du Canada dans la guerre ont reconnu, hautement ou tacitement, le droit des autorités impériales de requérir les secours armés du Canada, de disposer à leur gré des troupes coloniales. Ils reconnaissent aux ministres britanniques le pouvoir absolu de déterminer les conditions et l'étendue de la participation des colonies autonomes à la guerre. Le jour où les autorités impériales déclareront que le salut de l'Empire exige cent mille, deux cent mille, cinq cent mille Canadiens de plus, de quel droit les ministres canadiens, qui ont juré de "mettre le Canada en banqueroute pour sauver l'Empire", se refuseraient-ils, si l'enrôlement volontaire ne suffisait pas, à prendre les moyens que la loi leur offre pour donner à l'Angleterre le nombre de soldats qu'elle réclamera? Quel argument M. Laurier pourra-t-il opposer à cette mesure extrême, lui qui a donné sa parole qu'en cas de conflit de l'Angleterre "avec une ou deux des grandes puissances de l'Europe", même s'il n'y avait pas de danger, "nous mettrions toutes les ressources du Canada à la disposition de l'Angleterre?"

Quant à tous ceux qui ont posé en principe que le salut du Canada est lié au sort des armes anglaises, quelle sera leur attitude le jour où les

gouvernants anglais ou leurs représentants viendront leur dire: "De votre propre aveu, le salut du Canada est lié au sort de nos armes. Or le succès de nos armes exige deux cent mille Canadiens de plus. L'enrôlement volontaire n'y suffit pas. Nous sollicitons maintenant votre appui moral afin de faire exécuter les lois qui permettent au gouvernement canadien d'assurer le salut de l'Angleterre et, partant, celui du Canada?"

SACRIFICES SANS COMPENSATIONS

Lorsque cette dernière manœuvre sera accomplie, — et même s'il s'en tient à son effort actuel — le Canada aura pris à sa charge, en moins de trois ans, une part plus lourde du fardeau impérial qu'il n'a portée en un siècle et demi. Dans une seule guerre, il aura contribué à la défense de l'Angleterre beaucoup plus généreusement que l'Angleterre n'a contribué, depuis la conquête, à la défense du Canada. Simple dépendance de l'Empire, il aura assumé la plus lourde des responsabilités nationales, avant même d'exercer les pouvoirs et le libre arbitre d'une nation. Pays d'Amérique, séparé des rivalités et des conflits de l'Europe par mille lieues d'océan, il aura plongé jusqu'au fond de l'abîme du militarisme européen.

Et quelle sera la compensation de cette effroyable saignée? Je ne veux pas revenir ici sur les avantages politiques de "l'association impériale", toujours entrevus, jamais réalisés. Quelle compensation de fait le Canada recevra-t-il de ses sacrifices au dieu de l'Empire?

Il ne pourra pas, comme l'Afrique-Sud, l'Australie et la Nouvelle-Zélande, se tailler des domaines dans les dépouilles de l'Allemagne coloniale. Et d'ailleurs, il n'en aurait que faire.

Privé des capitaux anglais engloutis dans la guerre, endetté à mort au profit de l'Angleterre, il devra attendre des capitaux américains la restauration de sa vie industrielle. Il court risque d'y perdre son indépendance économique et peut-être ses libertés nationales.

Mais, s'écrient les impérialistes, il pourra, à l'occasion, lorsqu'il sera lui-même en péril, compter sur les secours prompts et efficaces de la mère patrie et des autres pays britanniques. Désormais, entre toutes les "nations sœurs", c'est à la vie, à la mort!

Cette espérance est illusoire. Les autres colonies sont absorbées par les exigences de leur situation particulière. L'Angleterre elle-même n'a jamais voulu, elle pourra, moins que jamais, se mettre en mesure de défendre le Canada contre ses seuls agresseurs possibles: les Etats-Unis et le Japon. Le souci de conserver la neutralité sinon l'amitié des Etats-Unis lui a toujours fait sacrifier les intérêts du Canada aux exigences légitimes ou injustifiables de nos redoutables voisins. Rien n'indique qu'il en sera autrement à l'avenir. La seule préoccupation de maintenir son autorité chancelante dans l'Empire des Indes empêchera l'Angleterre de prendre des mesures efficaces pour protéger le Canada. C'est cette préoccupation qui l'a conduite à faire du Japon la nation prépondérante de l'Asie, la seule puissance maritime qui puisse, par l'instant, menacer sérieusement les pays australiens et, à un moindre degré, le Canada occidental.

Si les impérialistes canadiens qui parlent tant de l'Empire, des gloires de l'Empire, de l'avantage que le Canada trouve dans son association avec l'Empire, se donnaient la peine d'étudier les éléments primordiaux de la situation impériale, ils ne tarderaient pas à se convaincre que l'Angleterre est prête à sacrifier toutes ses colonies autonomes pour assurer sa possession de l'Inde.

Il n'y a pas du reste, à s'étonner, encore moins à s'indigner, de cette détermination. La possession des Indes offre à l'Angleterre un intérêt infiniment supérieur à celui qu'elle trouve dans la conservation de ses colonies blanches. Le gouvernement de cet immense empire, fait de multiples nations, peuplé de plus de trois cents millions d'habitants, est le chef-d'œuvre de la politique coloniale de l'Angleterre. Elle y a contracté des obligations qui surpassent sans comparaison possible toutes celles que lui impose la protection du Canada, de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande et de l'Afrique-Sud.

S'indigner de cet "égoïsme" nécessaire des Anglais serait aussi puéril et injuste qu'il est grotesque d'attendre de l'Angleterre, pour le salut du Canada, une compensation adéquate des sacrifices que nous faisons aujourd'hui pour le salut de l'Empire.

Les colonies autonomes ont grandi et prospéré, selon la parole si juste de BURKE, grâce à "l'heureuse négligence" de l'Angleterre. C'est ce que les Canadiens d'autrefois avaient compris. C'est malheureusement ce que les politiciens d'aujourd'hui ne comprennent pas.

Reste la flotte britannique. Sans doute, sa suprématie écrasante existe encore: la guerre actuelle l'a amplement démontré, justifiant ainsi l'opposition constante que les nationalistes canadiens ont faite à la politique navale des deux partis.

Mais, sans discuter la possibilité de l'affaiblissement relatif de cette flotte, — sans insister de nouveau sur la détermination des autorités britanniques d'employer les forces navales de la Grande-Bretagne à la protection de son territoire et de son commerce, avant de s'occuper des colonies, — il reste un fait constant et indéniable: c'est que la flotte anglaise est impuissante à protéger le Canada contre le seul agresseur qui puisse s'emparer du territoire canadien et le conquérir: les Etats-Unis.

Il y a donc toute chance pour que les sacrifices du Canada à la cause de l'Angleterre se terminent comme les marchés avec le diable, dans les légendes du moyen-âge: la nation canadienne aura vendu son âme et le salut de ses enfants; il ne lui restera entre les mains que des feuilles sèches.

Puissent nos descendants réparer les erreurs de la génération actuelle et ramener le Canada dans la voie salutaire de ses traditions nationales!

Henri BOURASSA.

LA MORT D'UN HEROS

Le Devoir annonçait hier la mort du lieutenant Fabien Bergoënd, tué à l'ennemi, le 1er octobre dernier. On ne saurait déposer sur sa tombe de plus éloquent hommage que cette lettre de sa jeune sœur, adressée à l'un de ses amis de Montréal: Thonon-les-Bains, Hte Savoie, 16 décembre 1915.

Monsieur,

J'ai à vous faire part d'une très triste nouvelle. Mon frère, le lieutenant Fabien Bergoënd, a été tué à l'ennemi le 1er octobre, en Champagne. Je suis quasi affectueux rapports il avait avec vous et j'aurais voulu vous écrire plus tôt. Mais nous n'avons dépouillé ses papiers que ces jours-ci seulement et c'est là que j'ai trouvé votre adresse.

Nous sommes tous bien affligés comme vous le pensez. Mon frère était un si noble cœur. Nous l'aimions ardemment tant que nous l'aimons. Ses derniers jours ont été ceux d'un héros. On nous a écrit de lui des choses admirables; mais, nous qui le connaissions depuis longtemps, nous savions bien qu'il serait à la hauteur, et tout ce qu'on peut nous dire de sa valeur morale, de son courage, de la beauté de son caractère égale à peine ce que nous en pensons.

Le 27 septembre, il commandait une batterie — vous savez qu'à la suite d'un premier bombardement et de l'avance de l'infanterie, l'artillerie s'était beaucoup avancée elle-même et passablement décou-

vert. Toute cette journée du 27, sa batterie fut arrosée de très gros projectiles, ayant été parfaitement repérée. Lui obtint des hommes de rester sous ce feu violent et lui-même, dédaignant du danger, sans s'abriter une minute, continua sous le feu jusqu'à faire tirer sa batterie tant qu'il eut un canon intact et jusqu'à ses dernières munitions. Il était superbe, me dit-on. Lui-même m'écrivait, me disant: "Il avait été félicité de tous ses camarades, proposé pour une citation à l'ordre de l'armée et surtout exalté de l'avance de nos troupes, espérant aller plus loin. Il avait été blessé à la main, mais traitait cela d'égarement et continuait son service."

Le 1er octobre, il était au poste d'observation, se jette à la main, calme toujours au milieu des obus qui tombaient, quand il fut atteint en plein cœur.

Le lendemain, il était inhumé à Somme-Suippe, au milieu de ses camarades et de ses hommes, qui l'aimaient et le vénéraient!

Tous ses camarades m'ont écrit leur douleur et leur admiration, mais tout cela ne nous le rend pas... Les seules consolations possibles sont celles de la foi... La pensée de sa vie, de sa mort méritante, de son sacrifice généreusement accompli pour la Patrie, de la récompense et du devoir!

La noble jeune fille qui écrivait ces lignes à deux autres frères au feu; elle est elle-même infirmière. On voit à quelle famille appartient Fabien Bergoënd, et que sa mort ne fut que l'épanouissement naturel d'une fleur de haute beauté morale.

On ne saurait ajouter à cet hommage, mais nous voulons marquer

une couple de traits encore qui précèdent la physionomie du héros qui nous honore de son estime.

C'est en 1908, et dans son pays de Savoie que, pour ma part, j'entendis pour la première fois le nom de Fabien Bergoënd. Il était déjà parti pour l'Amérique, mais ses amis ne tarissaient pas d'éloges sur sa noblesse de caractère et son dévouement aux œuvres catholiques; car il avait été président de la Jeunesse Catholique de la Haute-Savoie.

Plus tard, je le retrouvai à Montréal, très au courant des choses du Canada. Il voulait bien nous donner une couple de lettres et s'associait particulièrement à notre campagne pour le français. Il eut à ce sujet, avec l'une des grandes compagnies d'utilité publique une correspondance plutôt corsée. — Je sens revivre ma vieille combativité, disait-il en souriant.

Nous le vîmes pour la dernière fois trois ou quatre jours avant la déclaration de guerre. Il venait nous dire bonjour et prendre les dernières nouvelles. Très résolu, mais très simple, à son habitude, il nous dit: Je pars ce soir pour Londres. Si les choses s'arrangent, j'y passerai quelques jours. Si c'est la guerre, j'irai tout de suite en France rejoindre ma batterie. Au revoir... ou adieu!

Quelques semaines plus tard, l'ami très cher qui nous communiquait hier la lettre de sa jeune sœur, recevait une note d'allure grave et joyeuse, que le Devoir publia, quelques autres suivirent, pendant de longs mois, ce fut le silence — le silence qui faisait redouter la mort qui vient, hélas! d'être confirmée.

Rien, certes, ne saurait consoler ceux qui restent, hors les pensées de la foi, de la noblesse de sa vie et de la mort; mais peut-être éprouveront-ils quelque adoucissement à songer que, dans ce lointain pays du Canada, comme dans sa petite patrie, le respect profond et l'affection admiration de tous ceux qui le connaissent, gardent, vivront, le souvenir du jeune héros mort pour la France...

Omer HEROUX.

LA RESISTANCE DE L'ALLEMAGNE

L'EXTENSION DES FRONTS

D'après une récente dépêche de Bâle au journal "Le Suisse", les voyageurs qui reviennent de la frontière allemande et qui ont été en contact journalier avec les soldats du pays, déclarent que ceux-ci, de la dernière classe du landsturm, qui ont eux-mêmes des fils sous les drapeaux, sont à bout de courage et de résistance.

Après une récente dépêche de Bâle au journal "Le Suisse", les voyageurs qui reviennent de la frontière allemande et qui ont été en contact journalier avec les soldats du pays, déclarent que ceux-ci, de la dernière classe du landsturm, qui ont eux-mêmes des fils sous les drapeaux, sont à bout de courage et de résistance.

Après une récente dépêche de Bâle au journal "Le Suisse", les voyageurs qui reviennent de la frontière allemande et qui ont été en contact journalier avec les soldats du pays, déclarent que ceux-ci, de la dernière classe du landsturm, qui ont eux-mêmes des fils sous les drapeaux, sont à bout de courage et de résistance.

Après une récente dépêche de Bâle au journal "Le Suisse", les voyageurs qui reviennent de la frontière allemande et qui ont été en contact journalier avec les soldats du pays, déclarent que ceux-ci, de la dernière classe du landsturm, qui ont eux-mêmes des fils sous les drapeaux, sont à bout de courage et de résistance.

Après une récente dépêche de Bâle au journal "Le Suisse", les voyageurs qui reviennent de la frontière allemande et qui ont été en contact journalier avec les soldats du pays, déclarent que ceux-ci, de la dernière classe du landsturm, qui ont eux-mêmes des fils sous les drapeaux, sont à bout de courage et de résistance.

Après une récente dépêche de Bâle au journal "Le Suisse", les voyageurs qui reviennent de la frontière allemande et qui ont été en contact journalier avec les soldats du pays, déclarent que ceux-ci, de la dernière classe du landsturm, qui ont eux-mêmes des fils sous les drapeaux, sont à bout de courage et de résistance.

Après une récente dépêche de Bâle au journal "Le Suisse", les voyageurs qui reviennent de la frontière allemande et qui ont été en contact journalier avec les soldats du pays, déclarent que ceux-ci, de la dernière classe du landsturm, qui ont eux-mêmes des fils sous les drapeaux, sont à bout de courage et de résistance.

Après une récente dépêche de Bâle au journal "Le Suisse", les voyageurs qui reviennent de la frontière allemande et qui ont été en contact journalier avec les soldats du pays, déclarent que ceux-ci, de la dernière classe du landsturm, qui ont eux-mêmes des fils sous les drapeaux, sont à bout de courage et de résistance.

LE 6e ANNIVERSAIRE DU "DEVOIR"

La fête qui se prépare. — Le dîner du 12. — Le prix des billets. — Indications particulières.

D'un peu partout on félicite les Amis du "Devoir" d'avoir pris l'initiative de la célébration du 6e anniversaire du Devoir. La fête de l'an dernier a évidemment laissé de bons souvenirs.

Cette année, ainsi que nos lecteurs le savent déjà, on se réunira dans l'atmosphère d'un dîner de famille pour causer des affaires du journal et du pays — qui sont nos affaires à tous.

M. Bourassa y prendra la parole avec quelques-uns de nos amis. A cette fête sont conviés tous ceux qui s'intéressent au journal, à un titre quelconque. Le prix du billet n'est que d'UNE PIASTRE. La réunion aura lieu à sept heures et demie, le mercredi soir 12 janvier, à la salle des Chevaliers de Colomb, rue Sherbrooke. Les dames seront admises dans les galeries — qui leur seront réservées — à l'heure des discours.

Les billets sont en vente aux bureaux du Devoir, 43, rue Saint-Vincent, Tél. Main 7460; chez M. J.-A. Payette, 1882 Ouest, rue Notre-Dame, Tél. Westmont, 1008; à la Pharmacie Desilets, 213, Bourbonnière, Maisonneuve, Tél. Lussault, 1446; à la Pharmacie Robert, angle Saint-Denis et Mont-Royal-Est, Tél. Saint-Louis, 2999; Ed. Archambault, 312 Est, rue Sainte-Catherine, Tél. Est, 1842.

On est prié de les retirer au plus tôt — d'abord, parce qu'ils s'enlèvent rapidement et que c'est le plus sûr moyen de n'être pas déçu; deuxièmement, parce qu'on facilitera de la sorte aux organisateurs le règlement de maints détails.

mililaires, tout en lui commandant des territoires qui lui ont été créés des charges écrasantes, ne lui ont jamais procuré jusqu'ici de résultats suffisants pour l'autoriser à penser que la partie était gagnée. Elle a beau occuper des territoires conquis, ce n'est pas l'empêchement point de ressentir plus cruellement que ses adversaires les conséquences de son effort: pénurie d'hommes, pénurie de ressources. La voici en face des exigences que lui crée l'extension indéfinie de ses fronts de bataille, en face des routes immenses qui s'enfacent en Asie, qui courent au Nil, qui s'éclatent jusqu'aux Indes: la voici en face des déserts glacés de la Russie, sachant que demain, inévitablement, dans quelques semaines ou dans quelques mois, de nouvelles armées accourront du fond des steppes, prêtes à reprendre l'oeuvre de destruction et de mort momentanément interrompue et qui a imposé aux armées du kaiser tant de sacrifices.

Sans doute, l'Allemagne cherche à remplacer par une profusion de mitrailleuses et de canons les vides immenses que cette lutte de dix-sept mois a creusés dans ses rangs; sans doute elle multiplie les recours aux moyens de fortune pour remplacer ses coffres-forts; sans doute, elle recourt déjà du blé de Roumanie et de Bulgarie, du cuivre des Balkans, du coton d'Asie: tout ceci n'empêche pas qu'elle se rende compte qu'elle ne pourra quand même résister à la guerre d'usure, parce qu'elle sera écrasée par l'extension de ses fronts, par les charges que lui imposent ses conquêtes et ses alliés.

Sonnet un peu: l'Allemagne et l'Autriche occupent une Pologne, une Courlande, une Galicie dévastées; le leur fait quand même en nourrir les habitants qui représentent treize millions d'individus! Elles ont demandé le concours de pays pauvres, comme la Turquie et la Bulgarie, qui sont à bout de ressources: il faudra subvenir à leurs besoins sous peine de se les aliéner.

Au point de vue militaire, les empires du Centre ont encore des hommes, beaucoup d'hommes, c'est entendu. Leur réservoir n'est toutefois pas inépuisable, et il va falloir qu'ils fournissent des cadres aux armées turques destinées à entreprendre la campagne d'Egypte et de Perse; il faudra qu'ils continuent à protéger leur ligne de communication à travers les Balkans et à surveiller l'armée serbe renforcée de contingents italiens; il faudra qu'ils se maintiennent sur le front oriental et qu'ils soient prêts à faire face aux nouvelles formations russes et à une éventuelle opération dans le sud, sans compter une agression toujours possible des Russes par la mer Noire ou la Roumanie.

Enfin, il y a le front occidental que l'Allemagne ne peut songer à dégarner: c'est là qu'est le pivot de la guerre, c'est là que se jouera la partie suprême.

Vertige et lassitude

Quoi d'étonnant que l'Allemagne — sans parler de ses alliés — atteinte dans ses ressources vives, malgré ses conquêtes, éprouve à la fois du vertige et de la lassitude? Quoi d'étonnant qu'ayant les mains pleines, mais pénétrée de l'incertitude de l'avenir, elle souhaite la paix, la paix immédiate avant qu'il ne soit trop tard pour prétendre, en imposant les conditions?

Toutefois, qu'on ne se fasse pas d'illusions: cette paix qu'elle paraît demander, personne en Allemagne, sauf peut-être quelques isolés comme Liebknecht, ne songe à l'offrir en y mettant le prix qui la rendrait désirable: le prix que l'Allemagne est encore trop superbe pour admettre un instant une solution qui ne garantirait pas à l'empire, sinon le fruit intégral de ses conquêtes, du moins tous les avantages et tous les bénéfices auxquels prétend un peuple qui se dit vainqueur et qui a rêvé de dominer le monde.

Le Journal de Genève dit à ce sujet: "Il ne faut pas oublier que si l'Allemagne tient en main des gages importants, ses adversaires en ont de tout aussi précieux: ils ont la mer, ils ont les colonies allemandes; ils ont le commerce extérieur de l'Allemagne se trouve paralysé par leurs flottes, la baisse précipitée du change montre que si l'Allemagne est encore très forte au point de vue économique, ses finances sont sérieusement ébranlées. Ainsi le vœu des socialistes ennemis à toute annexion nouvelle pourrait bien répondre aux intentions de l'Allemagne: entente pour la paix. Mais il reste la question la plus douloureuse, celle de l'Alsace-Lorraine! Sur ce point, les Allemands se montrent unanimes, les socialistes comme les autres. Et la Pologne? Et les indomptés de la Belgique dévastée? La paix est-elle bien éloignée?"

Plutôt que de renoncer aux gages qu'il défend, tant qu'il n'aura pas, au point de vue économique et commercial, récupéré ses sacrifices par des contributions de guerre et des traités avantageux; plutôt que de devoir, à plus forte raison, abandonner la moindre parcelle des territoires qu'il occupait avant la guerre, l'Allemand préférera encore poursuivre la lutte jusqu'à ce qu'il ait soit brutalement démontré qu'il est à bout de souffle.

Uldéric TREMBLAY.

LE R. P. JOSEPH GUIHENEUF S. M. M.

Le R. P. Joseph Guihéneuf, de la compagnie de Marie, professeur à l'Ecole d'Industrie de Montfort jusqu'à la guerre, a déjà été l'objet, à l'armée, de deux citations à l'ordre du jour, et a reçu la médaille militaire. La dernière citation, mentionnée par le journal "La Croix", de Paris, 16 décembre 1915, est ainsi rédigée: "A fait preuve d'un courage résolu en parcourant les tranchées avancées sous des bombardements violents pendant les journées du 24 au 27 septembre pour donner des soins aux blessés et remplir son devoir."

Le R. P. Jos. Guihéneuf est actuellement infirmier auxiliaire au 81e territorial.

ENCORE DES EXCUSES

L'ALMANACH DE LA LANGUE FRANÇAISE.

Les commandes pour l'Almanach de la Langue française continuent d'arriver en telle abondance que les éditeurs se voient contraints de solliciter l'indulgence de leurs clients pour les retards qui pourraient se produire dans l'expédition. La vente totale des dix premiers mille paraît maintenant chose assurée. C'est un succès dont la Ligue des Droits du français a assurément le droit d'être fière.

Rappelons que l'Almanach se vend quinze sous l'exemplaire au Devoir et chez les principaux libraires.

Par quantités, \$1.50 la douzaine, \$10 le cent; \$75 le mille, frais d'expédition en plus. Adresser les commandes au Secrétariat de la Ligue des Droits du français, Bureau A, Monument national, rue Saint-Laurent, à Montréal.

Le Réveil de ce matin publie le compte rendu de remarques de M. Greenshields, avocat bien connu à Montréal, qui, si elles sont authentiques, — et il n'y a pas de raison de croire qu'elles ne le sont pas, — démontrent la largeur d'esprit de certains de nos Anglo-Canadiens. Après avoir parlé contre les Canadiens-français, M. Greenshields, d'après le Réveil, aurait dit: "Bourassa, on devrait le pendre... Dans aucun pays du monde on ne tolérerait un individu comme Bourassa. Il serait fusillé en 24 heures. On devrait le fusiller. Et je vous prie que je désire faire partie du jury qui le condamnerait à être fusillé!"

Et nous entendrions, dans les dîners et ailleurs, M. Greenshields se vanter de sa largeur d'esprit et de son fair play!

Un soldat du 33ème régiment vient de tuer, de trois coups de pistolet, un Grec inoffensif à Québec. Le meurtrier était ivre. Encore un des bienfaits de l'alcool!

ETATS-UNIS

LA SITUATION
EST AGGRAVEE

ON CROIT A WASHINGTON QUE LA DESTRUCTION DU "PERSIA", SUIVANT A PEU D'INTERVALLE LE DESASTRE DE L'"ANCONA", PORTERA UN RUDE COUP AUX RELATIONS AMERICANO-AUTRICHIENNES.

Washington, 4. — Le président Wilson a quitté hâtivement Hot Springs, Va., la nuit dernière, pour se rendre à Washington, où il prendra la direction des pourparlers au sujet de la situation particulièrement grave créée par la destruction du navire anglais "Persia", coulé par l'ennemi et qui a causé la mort d'au moins un sujet américain. Dans les cercles officiels, on regarde la situation comme plus tendue que jamais.

Le président soumettra probablement aujourd'hui à son cabinet les faits tels qu'ils sont connus jusqu'ici.

La destruction du "Persia" qui suit à peu d'intervalle le désastre de l'"Ancona" peut avoir pour résultat de trancher d'une manière définitive les questions de guerre sous-marine de la part des Etats-Unis.

On s'attend à ce que le sujet soit traité aujourd'hui à la réouverture de la Chambre et du Sénat.

Les Etats-Unis, dit-on cette nuit, sont prêts et déterminés à prendre toute décision que les faits relatifs au "Persia", et encore à établir, peuvent nécessiter.

Tous les moyens seront employés pour établir la vérité du rapport disant que le "Persia" a été coulé sans avertissement.

Le secrétaire Lansing ne veut pas se prononcer avant de connaître tous les détails.

Des fonctionnaires trouvent une source de satisfaction dans les paroles d'assurance données hier par le baron Erich Zwiédinek, le chargé d'affaires de l'ambassade de l'Autriche-Hongrie.

Hier, M. Lansing a donné instruction à l'ambassadeur Penfield, à Vienne, de faire une enquête pour établir l'identité du sous-marin qui a coulé le "Persia" ou pour établir les circonstances de l'attaque.

Le secrétaire d'Etat a pris cette détermination après avoir connu de source officielle qu'il n'avait que des sous-marins autrichiens qui opéraient près de l'endroit où le "Persia" a été coulé.

Aucune instruction spécifique n'a été donnée à l'ambassadeur Penfield. Il agira au meilleur de sa connaissance, et donnera toutes les informations qu'il pourra obtenir.

Des fonctionnaires ici ne sont pas tout à fait convaincus qu'un sous-marin a coulé le "Persia". N'aurait-il pas pu avoir frappé une mine flottante perdue dans la mer?

Le rapport disant que le vaisseau portait un canon de 4.7 pouces a eu pour effet de raviver les commentaires sur l'attitude prise par les Etats-Unis par rapport aux navires marchands armés.

On a annoncé que les navires marchands des nations belles ligères pourraient entrer dans les eaux américaines et en sortir, avec un canon de 6 pouces de calibre ou moins, à leur poupe. Alors, les navires des empires centraux n'avaient pas été chassés des mers. Plus tard, la Grande-Bretagne et la France, à la suggestion des Etats-Unis, consentiront à ce que leurs navires qui iraient dans les eaux américaines ne fussent pas armés, afin d'éviter toutes sortes de discussions.

Depuis ce temps, tous les navires allemands, ainsi que ceux de leurs alliés, à l'exception des sous-marins, sont disparus de la haute mer. En conséquence on considère en certains quartiers, que les navires de guerre qui ont un canon de faible calibre à leur poupe, peuvent être considérés préparés à résister à une attaque sous-marine.

Le secrétaire d'Etat Lansing et d'autres autorités ont considéré ce point de vue avec un grand intérêt. Le secrétaire a annoncé hier qu'il n'est pas prêt à définir l'attitude future des Etats-Unis sur ce point.

On croit qu'il saisira l'opportunité de discuter cette question dans tous ses détails, avec le président Wilson. Dans une discussion subséquente, le secrétaire Lansing a annoncé que l'Allemagne a renoncé à prétendre que le "Lusitania" fut un navire marchand armé.

M. Lansing dit que l'Allemagne a rejeté ce moyen de justification depuis déjà assez longtemps. L'ambassadeur japonais, le vicomte Chinda, est venu lui aussi voir le secrétaire. Il tenait à obtenir des détails sur le naufrage du navire japonais "Yosaka Maru".

M. W. J. Leigh qu'on avait supposé être un citoyen américain, selon une dépêche reçue aujourd'hui du consul Garrels, à Alexandrie, est né en Chine, de sujets américains, et il ne s'est jamais prévalu de son titre de citoyen américain.

NOS SOLDATS

LES "POILS
AUX PATTES"

C'EST AINSI QUE L'ON DESIGNE LE 163e — POUR ENCOURAGER L'ECONOMIE LA MOITIE DE LA SOLDE DES SOLDATS SERA RETENUE. — DES PROMOTIONS. — DIVERS.

En face des quartiers-généraux du 163e flotte au vent une immense banderole portant cette inscription: "Ici, on s'enrôle dans les "Poils aux Pattes". — bataillon Desrosiers-Asselin, 163e Canadien français."

Les lieutenants Léonce Plante, Kempton et Denis viennent de quitter Montréal pour se rendre à Halifax afin d'y suivre les cours d'officiers qui commenceront demain.

L'état-major du 163e, au jour de l'an, a eu une délicate attention pour Mme O. Asselin; il lui a fait parvenir une jolie gerbe de roses accompagnée de leurs compliments et sou-

OUVERTS
à 8.30 a. m.Chemises et
cache-corsets

Telles que vous voyez les chemises sur cette gravure, nous vous les offrons et vous les trouverez dans nos stocks.

Chemises et cache-corsets confectionnés en nansouk blanc, bien doux, garnies d'entre-deux valenciennes et de médaillons.

Nous les avons également finies à encolures rondes, et avec manches, passe-ruban, et ruban rose ou bleu et noeud de ruban.

Et nous vous offrons toutes les tailles courantes.

Pendant notre vente de blanc, vous bénéficierez des prix avantageux, 1.49, 1.98 et 2.50 la chemise ou le cache-corset.

AUX GRANDS MAGASINS GOODWIN

GRANDE VENTE DE BLANC

Les conditions nouvelles des manufacturiers

Depuis notre dernière vente de blanc, ces conditions ont bien changé dans l'industrie manufacturière.

La fabrique canadienne a amélioré ses articles d'une façon notable, mais il devient de plus en plus difficile d'importer des marchandises de l'étranger.

Voilà la note générale, mais la note plus particulièrement intéressante, pour vous, qui vous attendez à faire vos approvisionnements de blanc, c'est de savoir ce que nous avons pour vous.

LE COTON BLANC

Nous en avons d'excellente qualité, qui convient à tous les emplois domestiques, et spécialement pour les sous-vêtements.

Ce coton a 36 pouces de large, et ses prix varient entre .75 à 1.15 sous la verge.

Le Madapolam (Longcloth) se fait en deux épaisseurs, le moins épais s'emploie pour les sous-vêtements, et le plus épais pour les objets de literie. Il a de 36 à 42 pouces de large, et son prix varie de .9 à .30 sous la verge.

Et enfin, nous avons la batiste Lonsdale pour sous-vêtements. Elle a 36 pouces de large et son prix, va de .12 à .25 la verge.

La lingerie aux Grands
Magasins Goodwin

Elle est aussi nouvelle que l'an nouveau et à vrai dire on la sort à peine de ses limbes, que sont les caisses en cours de déballeage.

On serait fier à beaucoup moins que ce que nous pouvons vous offrir, en lingerie variée, mais on est doublement fier quand on pense que nous avons pu maintenir les prix comme nous l'avons fait.

Vous en jugerez d'ailleurs, par les annonces qui vont se dérouler de jour en jour sous vos yeux.



La lingerie française

Parlons d'abord de la lingerie française, bien qu'il ne soit pas facile de se procurer des marchandises françaises. On sait que beaucoup de nos canadiennes ne voudraient pas d'autre lingerie que celle de France, car elle porte cette distinction spéciale, pour laquelle les plus riches du monde, font des sacrifices considérables.

Nous vous présenterons des :

Pantalons, de 1.49 à	5.50
Cache-corsets, de 2.25 à	6.50
Combinaisons, de 5.50 à	6.50
Chemises de nuit, jusqu'à	15.00

Les nouvelles serviettes
viennent d'arriver

Ce sont vraiment les serviettes que vous désirez trouver. Les serviettes dont les qualités absorbantes sont telles que le corps est séché comme par enchantement de toute humidité.

Elles sont dans les bonnes dimensions de 19 x 38 et leur prix est de l'ordre .39. Et nous avons une serviette de bain ourlée à la main, qui n'est pas commune, blanc pur, 20 x 42 pouces, et extra bonne affaire, à l'unité 30

Quant aux jupons français, nous devons en retarder l'annonce, encore pour quelques jours.

Toute cette lingerie de France porte l'empreinte de la mode du jour, qui veut des dentelles partout. Vous en trouverez à notre rayon de lingerie, rehaussant la finesse de mousselines et d'exquis linons, dont nos ravissantes chemises de nuits sont faites.

Vous trouverez des nansouks garnis de valenciennes, d'entre-deux, d'insertions brodées, de passe-rubans d'o sortent de charmantes couleurs,

tant que des roses en chiffon complètent cette adorable chemise, de 3.98

Nous en avons vu une, en mousseline, avec un haut, devant de dentelle de valenciennes, rehaussant une broderie au passé, avec un ruban enlaccé et couvrant les épaules, d'une façon toute nouvelle 2.75

Et celle-ci, faite de fine mousseline, le haut garni de médaillons de broderie au passé et de dentelles Valenciennes, le dessous des médaillons étant plissé 1.98

Nous les repasserons

vos chemises, chemises, chemises et pantalons, et tout ce qui demande à être repassé, par un rémouleur de profession et capable.

Nous prenons tous articles à repasser à domicile et nous les livrons, pour un même prix, qui comporte un travail irréprochable, sous la responsabilité des Grands Magasins Goodwin.

OUVERT DE 8.30 a.m.
à 6.00 p.m.

Goodwin's
LIMITED

hais de bonne année.

M. Leclerc, de la librairie Beauchemin, a fait un joli cadeau aux "Poils aux pattes" qui pourront désormais charmer leurs heures d'ennui ou de repos en faisant d'agréables lectures.

Les officiers du 163e avaient déjà à leur disposition l'automobile de M. J. K. Robb fabricant chimiste, dont ils se servaient pour faire leurs nombreuses courses; grâce à l'intérêt que porte au nouveau bataillon, M. O. S. Perrault, de la "Imperial Tobacco Co", les membres de l'"Automobile Club" ont promis de les véhiculer à tour de rôle désormais.

RETENUE DE MOITIE DE LA
SOLDE

Ottawa, 4. — Le ministère de la Milice mettrait en vigueur un règlement retenait une moitié de la solde des soldats canadiens en Angleterre ou au front jusqu'à leur retour au Canada.

L'objet de ce règlement serait d'encourager l'économie chez les soldats. Aujourd'hui les Canadiens sur la ligne de feu en France reçoivent 86 de leur solde par mois, le reste devant leur être donné à leur retour à Londres.

On parle aussi de retenir la moitié de la paye de chaque soldat. Si venait à être bloqué le montant accumulé serait probablement remis à la famille.

Le col. W. R. Ward, payeur en chef de l'armée canadienne, qui vient d'arriver à Ottawa, a donné des statistiques intéressantes sur le bordereau de paye de l'armée canadienne.

Depuis le commencement de la guerre, 80 millions de dollars ont été payés aux soldats canadiens. Il y a aujourd'hui 120,000 Canadiens sur le front, et chacun d'eux doit recevoir sa paye régulièrement.

La liste de paye se chiffre à cinq millions de dollars par mois. Chaque jour on paye 825,000 comptant et 30,000 chèques sont émis chaque mois. Le personnel aux bureaux canadiens est de 1,095 officiers et soldats.

NOUVEAUX LIEUTENANTS-
COLONELS

Ottawa, 4. — Une ordonnance du conseil de la milice accorde le grade de lieutenant-colonel temporaire aux officiers suivants durant leur période de commandement de régiments outremer : capitaine H. Barré, du 150e ; quartier-maître J. L. Sharples, du département du licenciement à Québec ; capitaine A. W. McLennan, du 121e ; major Glen Archibald Campbell, du 107e ; George H. Bradbury, M.P., du 108e ; major A. A. Magee, du 148e ; major O. H. McLaren, du 157e, et major G. F. McFarland, du 147e.

Le major J. A. Curran, des York Rangers, est promu lieutenant-colonel à brevet, et M. Olivar Asselin, major temporaire.

DES OFFICIERS COMPETENTS

Ottawa, 4. — Le général sir Sam Hughes a annoncé ce matin que les autorités militaires vont prendre tous les moyens possibles pour assurer les services d'officiers compétents pour les nouveaux régi-

ments Canadiens. Le général Hughes dit à ce sujet: "Les hommes de profession et les hommes d'affaires font de meilleurs officiers que ceux qui sont recrutés chez les militaires de profession."

HORS DE COMBAT.

Ottawa, 4. — La liste des hors de combat publiée hier soir au ministère de la Milice contient les noms suivants :

14ème bataillon. — Blessé : Alfred Binet, Sainte-Marie de Beauce, Qué.

29ème bataillon. — Rapporté blessé sur les listes précédentes, maintenant rapporté prisonnier de guerre à Munster, d'une façon non-officielle : Peter Nelson, rue Saint-Louis, Québec.

ANGLETERRE

LE TRANSPORT
DES DENREES

NE VOULANT PAS QUE LA PENURIE DES NAVIRES MARCHANDS ENTRAINE L'IMPORTATION DU BLE, LE GOUVERNEMENT SE PROPOSE DE REQUISITIONNER TOUS LES VAPEURS ANGLAIS.

Londres, 4. — Le gouvernement prend des mesures rigoureuses pour voir à ce que la pénurie de navires marchands n'entraîne pas l'importation dans le Royaume-Uni des denrées et d'autres articles nécessaires.

On réquisitionne à droite et à gauche des vaisseaux pour effectuer le transport du blé des Amériques. Dans les cercles des armateurs, on rapporte que l'amirauté se propose de rappeler les vapeurs anglais qui font le service entre les ports étrangers. On s'attend à ce que cette dernière mesure affecte surtout les navires anglais qui vont et viennent entre les Etats-Unis et l'Amérique du Sud. Les affréteurs prédisent ici que cela produira un effet désastreux sur ce commerce.

Les propriétaires de navires en Angleterre, et les affréteurs étrangers, envisagent avec crainte l'initiative prise par le gouvernement, car les vaisseaux réquisitionnés pour le transport du blé ne reçoivent que 13 schellings, tandis que le taux normal est 70 schellings. La première nouvelle que reçoit un navire touchant la réquisitionnement, c'est un télégramme de la commission du réquisitionnement lui enjoignant de mettre le vaisseau en état de faire un chargement contenant au moins 75 p.c. de blé, sur le littoral canadien ou américain, et de déposer la cargaison dans un port du Royaume-Uni.

Les propriétaires reçoivent ensuite une lettre de l'amirauté, leur

faisant part du réquisitionnement de leur navire. La dernière phrase de la circulaire est ainsi conçue : "La commission fait fonds avec confiance sur la bonne volonté des propriétaires en général et sur leur coopération pour obtenir le tonnage supplémentaire que les besoins du pays peuvent nécessiter de temps en temps, dans le commerce en question, ou dans tout commerce d'un autre ordre, qui requièrera semblable mesure."

On est d'avis que cette phrase corrobore d'une façon significative les nouvelles déjà reçues par les affréteurs et suivant lesquelles le gouvernement se propose de faire un complet usage de ses pouvoirs sans contester pour exercer un contrôle sur la marine marchande anglaise. Cela signifie que les marchands étrangers, qui comptent sur les vaisseaux anglais pour transporter leurs produits, en souffriront inévitablement.

Par exemple, on rapporte au "Haltic Shipping Exchange", que le commerce américain du café, qui dépend en grande partie des vapeurs anglais, sera lésé dans son existence par le retrait considérable de ces navires, faute d'un nombre suffisant de navires neutres pour les remplacer. Si la mesure de réquisitionnement s'applique aux vapeurs anglais, naviguant entre ports étrangers, le commerce avec l'Amérique Centrale et Méridionale subira des dommages considérables.

EN AFRIQUE

LES TEUTONS
SONT DEFAITS

LES TROUPES ALLEMANDES SONT VAINCUES DANS LEUR DERNIER REPAIRE DE L'AFRIQUE EQUATORIALE ALLEMANDE.

Londres, 4. — Un communiqué officiel publié hier soir par le "War Office" dit: "Samedi, le colonel Georges a occupé Jaunde, au Cameroun. L'ennemi a battu en retraite au sud et au sud-est, et nous sommes en contact avec son arrière-garde."

Les fonctionnaires allemands ont pris la fuite.

Ce bulletin indique qu'on a défilé les Teutons dans leur dernier repaire de l'Afrique équatoriale allemande.

Du littoral, les troupes anglaises se sont faryé un chemin au Cameroun depuis plus d'un an, et les Français se sont avancés de l'est de l'Afrique équatoriale française. Le 9 octobre, les Anglais ont capturé Wumbiagas. Le 25 octobre, les Français ont enlevé le poste de Sende et, le 30 Esekka.

Au dire du "War Office", depuis le 23 novembre, il s'est livré des combats considérables à l'ouest de Jaunde, où le corps expéditionnaire anglo-français, sous les ordres du général Doherty, s'avancait le long du chemin et de la voie ferrée venant jusqu'à la rivière Puge, et les Français avaient occupé Makondo, au sud. Jaunde, où était établi le gouverne-

ment de la colonie, était le centre de la résistance allemande.

Tard en novembre, on mandait au Cap que le général Smuts, alors commandant de l'expédition, avait demandé de nouvelles recrues et avait déclaré que c'était le devoir de l'Union de l'Afrique du Sud de chasser les Allemands de l'Afrique méridionale.

Le 4 décembre, on a fait part à la Chambre anglaise de la nomination de sir Horace Smith-Dorrien au poste de commandant en chef des troupes anglaises dans l'Afrique orientale.

EST-CE L'ASSASSIN
DE PERGANTES?

LA POLICE DE QUEBEC ARRETE UN SOLDAT DU 33ème, QUE L'ON CROIT ETRE L'AUTEUR DU MEURTRE COMMIS SAMEDI MATIN.

(De notre correspondant)

Québec, 4. — Après trois jours de recherche, systématiques, aidés du major Webber, prévôt militaire, les détectives municipaux ont opéré hier après-midi, l'arrestation de l'auteur présumé du meurtre du Grec Georges Pergantes, commis samedi matin, dans un restaurant de la rue St-Joseph.

Le prévenu est le soldat James Kane, du 33e régiment de Londres, Ont., qui est caserné aux bâtiments de l'immigration de cette ville. Kane est originaire de St-Louis, Missouri.

Les détectives ont trouvé, hier, une piste qui les a conduits à l'arrestation de celui que les témoins du drame sont unanimes à reconnaître comme l'auteur du crime. Il avait montré à Kane, après le meurtre, étaient ceux du meurtrier, et avaient été achetés au magasin de quincaillerie de M. Gaudias Lajeunesse, rue St-Valier. Kane, en compagnie d'un autre soldat, se présentait au magasin de M. Lajeunesse, vers minuit, vendredi, et fit l'achat d'un revolver.

Après son départ, le commis constata qu'un autre revolver qu'il avait montré à Kane avait été volé par celui-ci, et il trouva près du comptoir une ceinture militaire portant le nom: A. Oliver, que le soldat avait perdue. Le commis identifia les revolvers trouvés après le meurtre comme étant ceux qui provenaient du magasin.

Avec les Grecs du restaurant où s'est déroulé le drame, le détective Walsh, avec ses hommes, se rendit aux quartiers du 33ème régiment, que les officiers firent mettre en rangs, et le soldat Oliver fut appelé hors des rangs où il reconnut la ceinture que lui présentait le détective Walsh et dit l'avoir échangée avec celle du soldat Kane. Celui-ci, appelé à son tour, admit que la ceinture était la sienne, et les trois Grecs, en le voyant, le reconnurent aussitôt.

Kane fut arrêté et conduit au poste central de police où dans la soirée le charretier François Bergeron l'identifia également comme l'auteur du meurtre. Celui-ci dit

GRAND RALLIEMENT
des amis de l'Hôpital militaire Laval

COMMANDE PAR LE LIEUTENANT-COLONEL BEAUCHAMP,

A L'UNIVERSITE LAVAL

Le vendredi, 7 janvier 1916 à 8 heures du soir

Rendez-vous est donné à tous les Canadiens-français de la métropole pour vendredi soir, dans la grande salle des promotions, à l'Université Laval.

L'assemblée sera présidée par Sa Grandeur Monseigneur Bruchési.

Des orateurs distingués adresseront la parole, entre autres : Monseigneur l'Archevêque, Sir Lomer Gouin, l'Hon. Lemaire, l'Hon. Casgrain, l'Hon. Blondin, l'Hon. Patenaude, et très probablement Sir Wilfrid Laurier.

ENTREE GRATUITE. PAS DE CARTES

avoir conduit Kane et son compagnon durant deux heures, avant le drame et que c'est le prévenu qui se procura les armes.

Lorsqu'il voulut entrer dans le restaurant de la victime, le charretier et son compagnon cherchèrent en vain à l'en empêcher. La voiture l'attendit près du restaurant. Les deux hommes le virent sortir du restaurant, peu de temps après qu'il y fut entré; il tenait deux revolvers dans ses mains, et prit la fuite dans la direction de la rue St-François, sans plus s'occuper du cocher et de son compagnon. Ceux-ci, ayant entendu les détonations, réalisèrent ce qui s'était passé, et coururent chercher le Dr Clarke, qui donna ses soins à la victime et la fit conduire à l'hôpital St-Luc où elle expira.

On n'a pu établir, hier soir, quel était le soldat qui accompagnait Kane, mais on croit que c'est Oliver lui-même.

Le commis Sanschagrin, du magasin Lajeunesse, a aussi identifié Kane. Kane devait être dans le délire alcoolique, lorsqu'il a commis le crime, car il est impossible de trouver le mobile de son acte. Il n'était jamais allé au restaurant de Pergantes.

On n'a pu établir, hier soir, quel était le soldat qui accompagnait Kane, mais on croit que c'est Oliver lui-même.

Le commis Sanschagrin, du magasin Lajeunesse, a aussi identifié Kane. Kane devait être dans le délire alcoolique, lorsqu'il a commis le crime, car il est impossible de trouver le mobile de son acte. Il n'était jamais allé au restaurant de Pergantes.

EXPLOSION SUR
UN PETROLIER

New-York, 3. — Deux hommes tués, vingt autres disparus, probablement morts, et une dizaine de blessés, tel semble être le bilan actuel de l'explosion qui s'est produite dans la chambre de chauffe du navire pétrolier "aztec" dans le port de Brooklyn aujourd'hui.

La plupart des victimes ont été écrasées entre les ponts et celles qui n'ont pas été tuées instantanément ont été noyées dans la chambre des machines où l'eau pénétrait par un large trou dû à l'explosion.

Le vaisseau venait de quitter la cale-sèche et la cause de l'explosion est inconnue; on croit toutefois qu'une bonbonne contenant 10,000 pieds cubes de gaz servant au chauffage additionnel des chaudières a fait explosion.

Quatre heures après l'accident, les pompiers de la ville travaillaient encore désespérément, mais en vain, à retrouver les corps des victimes. A la fin, comme il était certain qu'au-

cun de ceux qui étaient dans la cale au moment de l'accident, ne pouvait être encore vivant, on a décidé de remettre le vaisseau à flot, en pompant l'eau qui y était contenue, avant de continuer les recherches.

L'"Aztec" était affrété par la compagnie de transports interocéaniques de cette ville.

Il était revenu dernièrement de France et avait été mis en cale-sèche le 24 décembre. Il devait se rendre à Philadelphie, cette semaine, et de là retourner en France avec une cargaison.

LES ACHATS DU
GOUVERNEMENT

Ottawa, 4. — La Commission d'enquête Davidson a examiné hier après-midi l'affaire des pneumatiques vendus au gouvernement canadien pour le 1er contingent; cette vente fut faite par la Canada Cycle and Motor Car Company, M. A. Russell, agent du gouvernement servant d'intermédiaire, alors que, parait-il, la "Canadian Tire and Rubber Company" offrait chaque jeu de pneumatiques à un prix inférieur de \$90. Cette offre fut faite en novembre 1914. M. Russell admet cette différence, mais il explique qu'à cette époque, il fallait une fourniture rapide que seule la compagnie Dunlop pouvait assurer. La "Canada Cycle" céda les pneumatiques Dunlop au gouvernement sans aucun bénéfice.

La Commission a examiné également les achats de revolvers effectués par le gouvernement canadien aux Etats-Unis par l'intermédiaire de M. J. Werley Allison. Le Canada aurait payé un prix plus élevé que le gouvernement de l'Etat de New-York. Le major-général Sam Hughes vient déclarer que ni directement ni indirectement M. Allison n'a fait de bénéfices dans ses opérations avec le gouvernement canadien. Il n'a été, en d'autres termes, qu'un instrument pour obtenir des réductions et n'était aucunement intéressé. Cependant l'auditeur-général Fraser prétend posséder une lettre de Colts déclarant qu'il n'a pas fourni ses armes au même prix qu'à l'Etat de New-York parce que dans ce dernier cas, il y avait promesse de commandes importantes.

La commission d'enquête s'est ajournée à mardi matin.

NOUVELLES DU MATIN ET DE L'AVANT DERNIERE HEURE

LA COERCITION EN ANGLETERRE

LE MINISTRE ASQUITH PREPARE LA MESURE DE CONSCRIPTION QU'IL SOUMETTRA DEMAIN. — L'ATTITUDE DE L'IRLANDE. — QUE FERONT LES OUVRIERS ? — DES EXEMPTIONS.

Londres, 4. — Avant la réunion des chambres, aujourd'hui, le cabinet va s'assembler pour mettre la dernière main à la mesure décrétant le service obligatoire qui sera présentée demain. Jusqu'ici, le gouvernement n'a pas publié de communiqué officiel relativement à la portée du bill, et le public manifeste le plus grand intérêt pour ce qui est des dispositifs affectant l'Irlande.

La Presse Associée qui a déclaré que la loi s'appliquerait à l'Irlande, estime ce matin que le nombre des députés qui voteront contre le projet ne dépassera pas 40. Elle ajoute que ce nombre baissera fort, lors de la publication des faits et des chiffres contenus dans le rapport de lord Derby. Quelques journaux protestent avec véhémence contre l'application de la conscription à l'Irlande. L'« Evening Star » de Londres dit :

« Ceux qui connaissent l'Irlande ne se bercent pas d'illusions touchant les conséquences qui découleront de toute tentative de coercition. La pensée d'une effusion de sang en Irlande nous épouvante. Que la Chambre des communes réfléchisse bien avant de faire le saut. »

L'attitude du parti ouvrier est encore obscure. Une dépêche disant hier soir qu'il tentera d'obtenir un compromis. Après la présentation du bill de la conscription, on accorderait encore du délai aux tire-au-flanc. Puis un temps raisonnable étant écoulé, on laisserait adopter la mesure si le nombre des recrues est insuffisant.

On affirme par ailleurs que les chefs ouvriers les plus influents adhérent volontiers au projet de M. Asquith pourvu qu'on fasse connaître les résultats de la campagne de lord Derby, le nombre des effectifs actuels ou en formation et des détails sur les besoins du pays au point de vue militaire.

Le Board of Trade qui constitue un département à dressé une liste des industries indispensables. On présume que les ingénieurs, les ouvriers en construction, les hommes affectés au service des transports, employés dans les aciéries ou dans les charbonnages ne seront pas appelés sous les drapeaux. En outre, M. Runciman, le président du Board of Trade, a exprimé l'opinion qu'il sera difficile d'enlever d'autres ouvriers à l'industrie des chaufournes, de la bonneterie, des cuirs et des automobiles à l'industrie chimique, à la production des articles d'alimentation. La commission de l'agriculture s'oppose aussi à ce qu'on enlève des fermes d'autres hommes à moins de pouvoir les remplacer par des femmes.

LE LIVRE D'OR DE LA BELGIQUE

IL SERA DESTINE A COMMEMORER LES ACTES DE GENEROSITE ET DE CHARITE FAITS ENVERS LE PEUPLE BELGE.

Havre, 4. — Un décret royal belge, qu'on vient de publier, crée le Livre d'or destiné à commémorer les actes de générosité, de charité faits envers la Belgique durant la guerre.

Ce livre, divisé en trois parties, contiendra dans la première une liste complète des dons faits en argent; dans la seconde, un précis de chacune des organisations créées pour venir en aide à la population belge, avec les noms des personnes qui les dirigent; et, dans la troisième, un rapport sur les travaux des diverses institutions ayant pour but de secourir toutes les victimes de la guerre en Belgique.

EPIPHANIE, 6 JANVIER

Le Pacifique-Canadien vendra, au taux du passage simple, des billets d'excursion aller et retour, permettant d'un passage simple, des billets aller et retour, et au taux d'un passage et d'un tiers, des billets d'aller et retour permettant de partir les 5 et 6 et de revenir jusqu'au 7 janvier, et cela entre toutes les stations de la province de Québec et sur la ligne d'Ottawa.

MINEURS OPPOSES A LA CONSCRIPTION

Londres, 4. — Les mineurs des Galles du sud semblent irrévocablement opposés à la conscription. M. James Winston, le président de l'association des mineurs des Galles, dans un discours prononcé à Pontypool, samedi, a annoncé que le comité exécutif a unanimement adopté une résolution de protestation contre le service obligatoire.

« Je sais ce que je dis, a-t-il ajouté. A moins que les hommes politiques de ce pays ne prennent garde, ils arrêteront l'exploitation des charbonnages des Galles du sud, et il n'y aura pas de houille pour la marine. »

ACTIVITE DE L'ARTILLERIE

LE CANON TONNE A MAINTS ENDROITS SUR LE FRONT FRANCO-BELGE. — DES ATTAQUES ALLEMANDES SONT REPOUSSEES. — VIOLENTS COMBATS SUR L'YSER.

Paris, 3, via Londres, 11.59 p. m. (Retardée). — Le ministère de la Guerre a émis ce soir le communiqué qui suit :

« En Belgique, notre artillerie a continué son activité. Nos batteries et celles de l'artillerie belge ont dirigé un bombardement, qui sembla efficace contre une batterie ennemie stationnée à l'est de Saint-Georges. A l'est de Boesinghe et dans la région de Steenstrep, nous avons bombardé avec succès plusieurs groupes de l'ennemi.

« Au sud de la Somme, nous avons bombardé la première ligne de tranchées allemandes près de Dompierre. Un train de vivres qui vint sous notre feu dans la région de Hallu, au sud de Chaumes, a été saisi.

« En Champagne, une attaque avec des grenades dirigée contre nos positions à l'ouest de Tahure a échoué. Dans les Vosges il y a eu un duel d'artillerie d'une grande intensité dans le secteur de Hirsztintz. »

BULLETIN ANGLAIS

Londres, 4. — (Retardée). — On a publié hier soir le bulletin officiel anglais suivant : « Dans la partie sud de notre front, un petit détachement de nos troupes a dirigé avec succès la nuit dernière une attaque à coups de bombes. Aujourd'hui, notre artillerie a canonné avec efficacité plusieurs sections de la ligne ennemie. L'artillerie ennemie manifeste de l'activité au nord-est de Loos et à l'est d'Ypres. »

BULLETIN BELGE

Paris, 4. — Le communiqué officiel belge d'hier soir porte : La nuit dernière, de violents combats d'artillerie ont eu lieu le long de l'Yser. L'ennemi a bombardé plusieurs groupes d'hommes en arrière de nos lignes, et a tenté sans succès de diriger une contre-attaque contre nos batteries qui canonnaient les canonnements allemands.

DEMISSION EN HOLLANDE

LE MINISTRE DE LA GUERRE, AMI DES BOCHES, EST FORCE DE SE RETIRER.

Londres, 4. — Le major-général Nicolas Boshuizen, ministre de la guerre hollandaise, vient de donner sa démission, d'après le correspondant du « Daily Mail » à Rotterdam. Le major-général Boshuizen a été vivement attaqué au parlement, dit le correspondant, parce qu'on l'a soupçonné de désirer faire de l'armée hollandaise l'instrument d'un petit cercle aristocratique en sympathie avec l'Allemagne.

LE ROI DE SAXE VA ABDIQUER ?

Paris, 3. — A cause du mécontentement grandissant de la population qui à diverses reprises s'est traduit par des manifestations hostiles contre le souverain, dit une dépêche de Bâle au « Journal », le bruit court que le roi Frédéric-Auguste de Saxe « va abdicquer en faveur de son fils aîné. On n'a pas corroboré ce rapport. »

M. GLADSTON CANDIDAT

M. J. T. Gladston, qui avait refusé il y a quelques jours la candidature à la charge d'échevin du quartier Nord de la ville d'Outremont, a consenti hier soir, sur les pressantes instances de ses nombreux amis, à se rendre aux désirs des électeurs.

M. Gladston a été pendant plusieurs années échevin de l'ancienne ville Saint-Louis.

UNE AVANCE IMPORTANTE

LA MARCHÉ DES RUSSSES LE LONG DU CHEMIN DE FER KOVEL-KOVNO INDIQUE UNE CONCENTRATION DANS LE BUT DE PRENDRE KOVEL, POINT DE COMMUNICATION DES ENNEMIS.

Petrograd, 3, via Londres. — En retenant les Allemands sur la ligne de Vladimir-Volynskiy, sur la frontière de Galicie pendant qu'ils se fortifient en d'autres points, les Russes ont empêché les Allemands d'avancer de Kolk et de fortifier leur position le long du chemin de fer de Kovél à l'est dans la direction de Sarny. Au nord de Czartorysk, les Russes ont repoussé les Allemands et ont occupé la ville de Khriasi.

L'avance des Russes le long du chemin de fer Kovél-Kovno est considérée par les autorités militaires comme très importante car elle indique une concentration dans le but de prendre Kovél, un point de communication entre les Allemands et les Austro-Allemands. Afin de contrebalancer la pression contre la ligne Kovél-Sarny, les Allemands ont fait une contre-attaque au sud-ouest de Kolk mais sans résultat.

Sur le front de Galicie on dit dans les rapports reçus à Petrograd qu'entre les rivières Sereth et Strypa, devant lesquelles les troupes russes ont pris position, les Russes ont apparemment commencé l'offensive et ont avancé comme jamais sur la rive gauche de la Strypa entre Buchacz et Sokola.

La région sur la rive gauche de la Strya est encore protégée contre l'avance des Autrichiens. La plus grande activité se manifeste le long de la Strypa des deux côtés de Buchacz. Les Russes continuent à fortifier le territoire qu'ils ont conquis, malgré la bataille qui progresse sans cesse. La capture des hauteurs au nord de Czernowitz au cours de laquelle 900 prisonniers furent faits est regardée par les experts militaires comme d'une importance spéciale. Elle pourrait bien forcer les Allemands à évacuer Czernowitz.

COULE DANS LA MEDITERRANEE

Londres, 4. — Le « Times » a appris, hier soir, que le « Geelong », de la ligne Peninsular and Oriental, propriétaire du « Persia », a été coulé, dans la Méditerranée. C'était un navire de 5,000 tonnes. Tout le monde à bord a été sauvé.

Londres, 4. — Bien que l'on sache qu'il n'y a eu aucune perte de vies lorsque le « Geelong », de la Peninsular and Oriental, fut coulé, près de la Méditerranée, on n'a pu jusqu'ici avoir d'autres détails, ce matin. Le « Geelong » était un navire dans le genre du « Warath », qui fut perdu dans des circonstances mystérieuses, au large de la côte africaine, en juillet 1909.

ECHEC AUTRICHIEN SUR LE MONT S.-MICHEL

Rome, 4. — Le ministère de la guerre a publié hier soir le bulletin suivant :

Dans la région de Tagliero, au nord de Faltzerego, l'ennemi a fait exploser plusieurs mines, détachant une avalanche de roches qui n'ont toutefois causé aucun dommage. Sur le plateau de Carso, l'ennemi a attaqué dimanche nos positions sur le mont Saint-Michel, mais nous l'avons repoussé en lui infligeant de grandes pertes.

BLESSES TRANSPORTES EN AEROPLANES

Paris, 3. — Durant la retraite de la mission militaire française en Serbie on s'est servi pour la première fois d'aéroplanes pour le transport des malades ou des blessés. On a conduit de Pristina à Sautari par voie aérienne les malades dont l'état était le plus grave.

LE ROI SERBE RECOIT LE GENERAL SARRAIL

Athènes, via Londres, 3. — (Retardée). — Le roi Pierre de Serbie, qui est actuellement en route de Salonique à bord d'un torpilleur français, a accorde une audience, hier, au général Sarrail, commandant des troupes françaises en cet endroit, et au lieutenant-général Mahon, commandant des troupes anglaises.

PAS DE PAIX SANS VOIR CHASSE L'ENNEMI

Londres, 4. — Suivant une dépêche de Petrograd, le tsar, durant une revue de troupes le 2 janvier, a adressé la parole devant les chevaliers de l'ordre S.-Georges. Il les

UN CONSEIL AUX FUMEURS DE CIGARETTES

Vous qui désirez vous guérir de la fumeuse passion de la cigarette, habitez-vous à la pipe, en fumant le HEROS : un tabac pur, sans ingrédients étrangers, ayant subi dans une chambre chaude et humide, une fermentation qui produit artificiellement ce que l'âge et le climat des pays chauds donnent naturellement. Il n'a ni goût de vert, ni acreté, les propriétés nocives de la nicotine sont neutralisées et le fumeur de cigarettes peut satisfaire sans danger, sans besoin d'aspirer la fumée. L'expérience en a été faite avec un succès complet. Un petit effort pendant quelques jours et vous serez guéri. Le fumeur de cigarettes invétéré, aux doigts jaunis est mal noté, tandis que la pipe est admise et de plus en plus à la mode.

Envoyez un mandat-poste de 75 sous et vous recevrez une livre de HEROS.

La St. Jacques Tobacco Packing Co., Ltd., St-Jacques, Comté Montcalm, Qué.

a priés de transmettre à leurs régiments, respectivement l'expression de sa reconnaissance à propos des services rendus, et il a répété que la Russie ne signera pas la paix avant d'avoir chassé le dernier ennemi de son territoire.

ILS NIENT LEUR CULPABILITE

Pétrol Natalé, Colcheco Pietro, Alexis Gahito, accusés d'avoir tenté de voler, hier, une montre de \$12, chez M. Garand, ont comparu, ce matin. Tous trois nient leur culpabilité. L'enquête aura lieu demain. Les deux premiers étaient, en outre, accusés de port d'arme prohibée : pour ce grief, le juge Leet les a condamnés à \$20 d'amende, ou 10 jours de prison avec confiscation de l'arme.

CETTE LETTRE DE LA MAIN NOIRE

Toni Lecoursi, et non Antonio Vannati, comme il a été annoncé par erreur, accusé d'avoir porté une lettre de la main noire chez M. Luigi Casilli, a comparu, ce matin, devant le juge Leet. Il reconnaît avoir porté la lettre, mais assure qu'il n'en savait pas le contenu. Enquête vendredi prochain.

BRUTE AUX TRAVAUX FORCES

Refusant de subvenir aux besoins de sa femme malade, et poussant la méchanceté jusqu'à la ruer de coups, un nommé James Walsh âgé de 40 ans, a été condamné par le recorder Geoffrion, ce matin, à deux mois de travaux forces.

PROVINCE DE QUEBEC, district de Mont-Real, Cour Supérieure, No 1052. — Zéphir Demers, contracteur, Louis Elzéar Beauregard, avocat, Edouard Biron et J. Albert Savigneau, notaires, Thibault, avocat, Joseph Alexandre Bessier, courtier, Lord Thimoléon Beaudoin, notaire, Gaston Leclerc, ingénieur civil, et Louis Musson, avocat, tous de cette cité et district de Mont-Real, demandeurs, vs. Israël Abraham, défendeur. Le 13ème jour de janvier 1916, à dix heures de l'avant-midi, à la place d'affaires du dit défendeur, au No 863 boul. St-Laurent, en la cité de Mont-Real, devant le dit défendeur saisi en cette cause, consistant en tables, machines à souder, charbonnières, etc., etc. Conditions : argent comptant. J. H. S. Racette, H. C. S. Mont-Real, 4 janvier 1916.

PROVINCE DE QUEBEC, district de Mont-Real, Cour Supérieure, No 1053. — R. C. Courtemanche, épicière, de Mont-Real, demanderesse, vs. R. C. Courtemanche, épicière, de Mont-Real, défendeur. Le 13ème jour de janvier 1916, à dix heures de l'avant-midi, à la place d'affaires du dit défendeur, au No 2477 rue Clarke, en la cité de Mont-Real, devant le dit défendeur saisi en cette cause, consistant en meubles de ménage, etc., etc. Conditions : argent comptant. J. H. S. Racette, H. C. S. Mont-Real, 4 janvier 1916.

PROVINCE DE QUEBEC, district de Mont-Real, Cour Supérieure, No 1054. — J. P. Pesant, demandeur, vs. William Latimier, défendeur. Le 13ème jour de janvier 1916, à dix heures de l'avant-midi, à la place d'affaires du dit défendeur, au No 788 rue Laurier, en la cité de Mont-Real, devant le dit défendeur saisi en cette cause, consistant en meubles de ménage, un piano, etc., etc. Conditions : argent comptant. J. H. S. Racette, H. C. S. Mont-Real, 4 janvier 1916.

PROVINCE DE QUEBEC, district de Mont-Real, Cour Supérieure, No 1055. — J. P. Pesant, demandeur, vs. William Latimier, défendeur. Le 13ème jour de janvier 1916, à dix heures de l'avant-midi, à la place d'affaires du dit défendeur, au No 788 rue Laurier, en la cité de Mont-Real, devant le dit défendeur saisi en cette cause, consistant en meubles de ménage, un piano, etc., etc. Conditions : argent comptant. J. H. S. Racette, H. C. S. Mont-Real, 4 janvier 1916.

PROVINCE DE QUEBEC, district de Mont-Real, Cour Supérieure, No 1056. — J. P. Pesant, demandeur, vs. William Latimier, défendeur. Le 13ème jour de janvier 1916, à dix heures de l'avant-midi, à la place d'affaires du dit défendeur, au No 788 rue Laurier, en la cité de Mont-Real, devant le dit défendeur saisi en cette cause, consistant en meubles de ménage, un piano, etc., etc. Conditions : argent comptant. J. H. S. Racette, H. C. S. Mont-Real, 4 janvier 1916.

PROVINCE DE QUEBEC, district de Mont-Real, Cour Supérieure, No 1057. — J. P. Pesant, demandeur, vs. William Latimier, défendeur. Le 13ème jour de janvier 1916, à dix heures de l'avant-midi, à la place d'affaires du dit défendeur, au No 788 rue Laurier, en la cité de Mont-Real, devant le dit défendeur saisi en cette cause, consistant en meubles de ménage, un piano, etc., etc. Conditions : argent comptant. J. H. S. Racette, H. C. S. Mont-Real, 4 janvier 1916.

PROVINCE DE QUEBEC, district de Mont-Real, Cour Supérieure, No 1058. — J. P. Pesant, demandeur, vs. William Latimier, défendeur. Le 13ème jour de janvier 1916, à dix heures de l'avant-midi, à la place d'affaires du dit défendeur, au No 788 rue Laurier, en la cité de Mont-Real, devant le dit défendeur saisi en cette cause, consistant en meubles de ménage, un piano, etc., etc. Conditions : argent comptant. J. H. S. Racette, H. C. S. Mont-Real, 4 janvier 1916.

PROVINCE DE QUEBEC, district de Mont-Real, Cour Supérieure, No 1059. — J. P. Pesant, demandeur, vs. William Latimier, défendeur. Le 13ème jour de janvier 1916, à dix heures de l'avant-midi, à la place d'affaires du dit défendeur, au No 788 rue Laurier, en la cité de Mont-Real, devant le dit défendeur saisi en cette cause, consistant en meubles de ménage, un piano, etc., etc. Conditions : argent comptant. J. H. S. Racette, H. C. S. Mont-Real, 4 janvier 1916.

PROVINCE DE QUEBEC, district de Mont-Real, Cour Supérieure, No 1060. — J. P. Pesant, demandeur, vs. William Latimier, défendeur. Le 13ème jour de janvier 1916, à dix heures de l'avant-midi, à la place d'affaires du dit défendeur, au No 788 rue Laurier, en la cité de Mont-Real, devant le dit défendeur saisi en cette cause, consistant en meubles de ménage, un piano, etc., etc. Conditions : argent comptant. J. H. S. Racette, H. C. S. Mont-Real, 4 janvier 1916.

PROVINCE DE QUEBEC, district de Mont-Real, Cour Supérieure, No 1061. — J. P. Pesant, demandeur, vs. William Latimier, défendeur. Le 13ème jour de janvier 1916, à dix heures de l'avant-midi, à la place d'affaires du dit défendeur, au No 788 rue Laurier, en la cité de Mont-Real, devant le dit défendeur saisi en cette cause, consistant en meubles de ménage, un piano, etc., etc. Conditions : argent comptant. J. H. S. Racette, H. C. S. Mont-Real, 4 janvier 1916.

PROVINCE DE QUEBEC, district de Mont-Real, Cour Supérieure, No 1062. — J. P. Pesant, demandeur, vs. William Latimier, défendeur. Le 13ème jour de janvier 1916, à dix heures de l'avant-midi, à la place d'affaires du dit défendeur, au No 788 rue Laurier, en la cité de Mont-Real, devant le dit défendeur saisi en cette cause, consistant en meubles de ménage, un piano, etc., etc. Conditions : argent comptant. J. H. S. Racette, H. C. S. Mont-Real, 4 janvier 1916.

PROVINCE DE QUEBEC, district de Mont-Real, Cour Supérieure, No 1063. — J. P. Pesant, demandeur, vs. William Latimier, défendeur. Le 13ème jour de janvier 1916, à dix heures de l'avant-midi, à la place d'affaires du dit défendeur, au No 788 rue Laurier, en la cité de Mont-Real, devant le dit défendeur saisi en cette cause, consistant en meubles de ménage, un piano, etc., etc. Conditions : argent comptant. J. H. S. Racette, H. C. S. Mont-Real, 4 janvier 1916.

PROVINCE DE QUEBEC, district de Mont-Real, Cour Supérieure, No 1064. — J. P. Pesant, demandeur, vs. William Latimier, défendeur. Le 13ème jour de janvier 1916, à dix heures de l'avant-midi, à la place d'affaires du dit défendeur, au No 788 rue Laurier, en la cité de Mont-Real, devant le dit défendeur saisi en cette cause, consistant en meubles de ménage, un piano, etc., etc. Conditions : argent comptant. J. H. S. Racette, H. C. S. Mont-Real, 4 janvier 1916.

PROVINCE DE QUEBEC, district de Mont-Real, Cour Supérieure, No 1065. — J. P. Pesant, demandeur, vs. William Latimier, défendeur. Le 13ème jour de janvier 1916, à dix heures de l'avant-midi, à la place d'affaires du dit défendeur, au No 788 rue Laurier, en la cité de Mont-Real, devant le dit défendeur saisi en cette cause, consistant en meubles de ménage, un piano, etc., etc. Conditions : argent comptant. J. H. S. Racette, H. C. S. Mont-Real, 4 janvier 1916.

PROVINCE DE QUEBEC, district de Mont-Real, Cour Supérieure, No 1066. — J. P. Pesant, demandeur, vs. William Latimier, défendeur. Le 13ème jour de janvier 1916, à dix heures de l'avant-midi, à la place d'affaires du dit défendeur, au No 788 rue Laurier, en la cité de Mont-Real, devant le dit défendeur saisi en cette cause, consistant en meubles de ménage, un piano, etc., etc. Conditions : argent comptant. J. H. S. Racette, H. C. S. Mont-Real, 4 janvier 1916.

PROVINCE DE QUEBEC, district de Mont-Real, Cour Supérieure, No 1067. — J. P. Pesant, demandeur, vs. William Latimier, défendeur. Le 13ème jour de janvier 1916, à dix heures de l'avant-midi, à la place d'affaires du dit défendeur, au No 788 rue Laurier, en la cité de Mont-Real, devant le dit défendeur saisi en cette cause, consistant en meubles de ménage, un piano, etc., etc. Conditions : argent comptant. J. H. S. Racette, H. C. S. Mont-Real, 4 janvier 1916.

PROVINCE DE QUEBEC, district de Mont-Real, Cour Supérieure, No 1068. — J. P. Pesant, demandeur, vs. William Latimier, défendeur. Le 13ème jour de janvier 1916, à dix heures de l'avant-midi, à la place d'affaires du dit défendeur, au No 788 rue Laurier, en la cité de Mont-Real, devant le dit défendeur saisi en cette cause, consistant en meubles de ménage, un piano, etc., etc. Conditions : argent comptant. J. H. S. Racette, H. C. S. Mont-Real, 4 janvier 1916.

PROVINCE DE QUEBEC, district de Mont-Real, Cour Supérieure, No 1069. — J. P. Pesant, demandeur, vs. William Latimier, défendeur. Le 13ème jour de janvier 1916, à dix heures de l'avant-midi, à la place d'affaires du dit défendeur, au No 788 rue Laurier, en la cité de Mont-Real, devant le dit défendeur saisi en cette cause, consistant en meubles de ménage, un piano, etc., etc. Conditions : argent comptant. J. H. S. Racette, H. C. S. Mont-Real, 4 janvier 1916.

PROVINCE DE QUEBEC, district de Mont-Real, Cour Supérieure, No 1070. — J. P. Pesant, demandeur, vs. William Latimier, défendeur. Le 13ème jour de janvier 1916, à dix heures de l'avant-midi, à la place d'affaires du dit défendeur, au No 788 rue Laurier, en la cité de Mont-Real, devant le dit défendeur saisi en cette cause, consistant en meubles de ménage, un piano, etc., etc. Conditions : argent comptant. J. H. S. Racette, H. C. S. Mont-Real, 4 janvier 1916.

PROVINCE DE QUEBEC, district de Mont-Real, Cour Supérieure, No 1071. — J. P. Pesant, demandeur, vs. William Latimier, défendeur. Le 13ème jour de janvier 1916, à dix heures de l'avant-midi, à la place d'affaires du dit défendeur, au No 788 rue Laurier, en la cité de Mont-Real, devant le dit défendeur saisi en cette cause, consistant en meubles de ménage, un piano, etc., etc. Conditions : argent comptant. J. H. S. Racette, H. C. S. Mont-Real, 4 janvier 1916.

PROVINCE DE QUEBEC, district de Mont-Real, Cour Supérieure, No 1072. — J. P. Pesant, demandeur, vs. William Latimier, défendeur. Le 13ème jour de janvier 1916, à dix heures de l'avant-midi, à la place d'affaires du dit défendeur, au No 788 rue Laurier, en la cité de Mont-Real, devant le dit défendeur saisi en cette cause, consistant en meubles de ménage, un piano, etc., etc. Conditions : argent comptant. J. H. S. Racette, H. C. S. Mont-Real, 4 janvier 1916.

PROVINCE DE QUEBEC, district de Mont-Real, Cour Supérieure, No 1073. — J. P. Pesant, demandeur, vs. William Latimier, défendeur. Le 13ème jour de janvier 1916, à dix heures de l'avant-midi, à la place d'affaires du dit défendeur, au No 788 rue Laurier, en la cité de Mont-Real, devant le dit défendeur saisi en cette cause, consistant en meubles de ménage, un piano, etc., etc. Conditions : argent comptant. J. H. S. Racette, H. C. S. Mont-Real, 4 janvier 1916.

PROVINCE DE QUEBEC, district de Mont-Real, Cour Supérieure, No 1074. — J. P. Pesant, demandeur, vs. William Latimier, défendeur. Le 13ème jour de janvier 1916, à dix heures de l'avant-midi, à la place d'affaires du dit défendeur, au No 788 rue Laurier, en la cité de Mont-Real, devant le dit défendeur saisi en cette cause, consistant en meubles de ménage, un piano, etc., etc. Conditions : argent comptant. J. H. S. Racette, H. C. S. Mont-Real, 4 janvier 1916.

PROVINCE DE QUEBEC, district de Mont-Real, Cour Supérieure, No 1075. — J. P. Pesant, demandeur, vs. William Latimier, défendeur. Le 13ème jour de janvier 1916, à dix heures de l'avant-midi, à la place d'affaires du dit défendeur, au No 788 rue Laurier, en la cité de Mont-Real, devant le dit défendeur saisi en cette cause, consistant en meubles de ménage, un piano, etc., etc. Conditions : argent comptant. J. H. S. Racette, H. C. S. Mont-Real, 4 janvier 1916.

PROVINCE DE QUEBEC, district de Mont-Real, Cour Supérieure, No 1076. — J. P. Pesant, demandeur, vs. William Latimier, défendeur. Le 13ème jour de janvier 1916, à dix heures de l'avant-midi, à la place d'affaires du dit défendeur, au No 788 rue Laurier, en la cité de Mont-Real, devant le dit défendeur saisi en cette cause, consistant en meubles de ménage, un piano, etc., etc. Conditions : argent comptant. J. H. S. Racette, H. C. S. Mont-Real, 4 janvier 1916.

La Nouvelle-Orléans via Détroit ou Chicago

C'EST dans une atmosphère claire et parfumée, sous le merveilleux ciel ensoleillé des contrées du sud, que les plaisirs et la riche colonie des fêtes de Rome et du Carnaval de Venise sont reproduits sur les rives du Mississippi.

LE MARDI GRAS dont l'origine remonte à la grande mascarade de 1827, vaut pour lui seul le voyage dans cette ville française, qui, par la part importante qu'elle a jouée dans la vie de la Louisiane, ne manque pas d'intéresser en tout temps les amateurs d'histoire.

LE PAYS DU COTON est aussi celui des sports au grand air. Toute l'année durant, on y joue au golf ou au tennis, on y fait de l'équitation et du yachting.

Bureaux des Billets : 141-143 St. Jacques. Tél. Main 8125. Hôtel Windsor, Gare Windsor et Place Viger.

AVIS est par les présentes donné que le Curé et les Marguilliers de l'Église et Fabrique de la Paroisse de St-François d'Assise de la Longue-Pointe, dans le district de Mont-Real, s'adresseront à la Législature de la Province de Québec, à sa prochaine Session, pour demander l'incorporation d'une compagnie connue sous le nom de "Cimetière de l'Est de Mont-Real", au capital de trois cent mille piastres (\$300,000.00), divisé en parts-actions de cinq cents piastres (\$500.00) chacune, ayant le pouvoir et les prérogatives des compagnies à fonds social constituées sous la loi de la Province de Québec, et en particulier le pouvoir d'acquiescer, posséder, administrer, échanger des terres, et spécialement l'immeuble connu comme portant le No 42 du cadastre de la Longue-Pointe, en tout ou en partie, pour les fins de la construction d'un cimetière devant servir aux paroisses catholiques, communales religieuses, à la Corporation Episcopale Catholique Romaine du Diocèse de Mont-Real, ou toutes associations catholiques incorporées civilement et ayant son siège d'affaires dans les limites de l'île de Mont-Real. Ils demanderont aussi que pouvoir soit donné à toutes les Fabriques des paroisses catholiques existant déjà ou à être créées dans l'île de Mont-Real, ainsi qu'aux communautés religieuses et toutes associations catholiques incorporées civilement, ainsi qu'à la Corporation Episcopale Catholique Romaine du Diocèse de Mont-Real, d'acquiescer des parts ou actions dans le capital social de la corporation connue sous le nom de "CIMENTIRE DE L'EST DE MONT-REAL".

Mont-Real, le 3 janvier 1916.

ST-JACQUES, FILION ET LAMOTHE, Procureurs des Requérants.

CANADIAN NORTHERN TAUX SPECIAUX FÊTES DES ROIS

En vigueur de toutes les gares du réseau situées à l'est d'Ottawa.

BILLET SIMPLE DE PREMIERE CLASSE POUR LE VOYAGE ALLER ET RETOUR. Bon pour partir jeudi le 6 janvier 1916 et revenir le même jour seulement.

BILLET SIMPLE DE PREMIERE CLASSE ET UN TIERS POUR LE VOYAGE ALLER ET RETOUR. Bon pour partir mercredi et jeudi les 5 ou 6 janvier 1916. Valable pour retourner jusqu'à vendredi, le 7 janvier 1916.

Pour billets, renseignements supplémentaires, s'adresser aux bureaux des billets, 230 rue St-Jacques. Tél. Main 6570 et à la gare du Canadian Northern, rue St-Catherine Est. Tel. Lusselle, 141.

COMPAGNIE DES TRAMWAYS DE MONTREAL

HORAIRE DU SERVICE SUBURBAIN POUR 1915.

LACRINE. — Du Bureau de Poste. Service de : 10 min. de 5.40 a.m. à 8.00 a.m. 20 min. de 8.00 a.m. à 4.00 p.m. 10 min. de 4.00 p.m. à 7.15 p.m. 20 min. de 7.15 p.m. à 12.00 minuit.

DE LACRINE. — Service de : 20 min. de 5.30 a.m. à 5.50 a.m. 10 min. de 5.50 a.m. à 8.00 a.m. 20 min. de 8.00 a.m. à 4.00 p.m. 10 min. de 4.00 p.m. à 8.00 p.m. 20 min. de 8.00 p.m. à 12.15 a.m. Dernier extra à 12.30 a.m.

SAULT-AU-RECOLLET ET SAINT-VINCENT-DE-PAUL. — De Saint-Denis à Saint-Vincent. — Service de : 10 min. de 5.15 a.m. à 8.00 a.m. 20 min. de 8.00 a.m. à 4.00 p.m. 10 min. de 4.00 p.m. à 7.00 p.m. 20 min. de 7.00 p.m. à 8.30 p.m. 30 min. de 8.30 p.m. à 11.30 p.m. Tramway pour Henderson seulement 12.00 a.m.

Tramway pour Saint-Vincent. 12.40 a.m. DE SAINT-VINCENT A SAINT-DENIS. — Service de : 10 min. de 5.30 a.m. à 8.30 a.m. 20 min. de 8.30 a.m. à 4.30 p.m. 10 min. de 4.3

Le temps qu'il fera

Beau et froid. Demain, doux et neige.

Bulletin d'après le thermomètre de Hearn et Harrison, 35, rue Notre-Dame, R. de Mesle, gérant.

Aujourd'hui maximum... 17
Minimum... 10
Aujourd'hui minimum... 7
Minimum... 0

Baromètre... 8 h. matin, 30.31
11 h. matin, 30.29; midi, 30.27.

DEMAIN, MERCREDI 5 JANVIER

Vigile de l'Épiphanie.
Lever du soleil : 7 heures 40.
Coucher du soleil : 4 heures 32.
Lever de la lune : 8 heures 28.
Coucher de la lune : 5 heures 02.
Premier quartier de la lune : le 11, à 10 h. 44 m. du soir.

LE MEURTRE DE S.-CESAIRE

L'UN DES POLICIERS QUI A ARRÊTÉ POLYCARPE PARADIS TÉMOIGNE A L'ENQUÊTE TENUE CE MATIN A S.-HYACINTHE — LES AVEUX.

(Spécial au "Devoir")

S.-Hyacinthe, 4. — Une grande foule assistait ce matin à l'ouverture de l'enquête dans l'affaire Paradis. Le juge Marin, les avocats et les officiers de la cour ont eu toutes les peines du monde à se faire un chemin pour entrer.

L'accusé avait l'air absolument abattu. Il s'est assis à côté de son avocat, M. Lucien Gendron, assisté de M. Louis Lussier, comme conseil.

Le procureur général était représenté par M. C. J.-O. Beauregard. M. Frédéric Roy, policier de S.-Césaire, a été le premier témoin. Il raconte que dans la soirée du 27 décembre dernier il a vu la visite de Mlle Fréchette et de M. Lafrance, son oncle. Il était à peu près 11 heures et quart. Ceux-ci lui dirent que M. Fréchette avait été égorgé. M. Roy est allé téléphoner à l'instant même au Grand comissaire Boisvert. Après cela le témoin s'est rendu dans la famille de M. Nap. Normandin, là où pensionnaire Paradis.

Ce dernier était couché et dormait d'un profond sommeil. Guertin, agent de Gumbo, est arrivé à ce moment pour aider le témoin. Ils sont montés tous deux à 3 heures du matin à la chambre de Paradis.

Paradis a dit à M. Roy : Quelle affaire as-tu à venir me réveiller si matin? Je sais pourquoi tu es venu; c'est pour la question de Fréchette. Je suppose? Roy a répondu : Oui. M. Guertin a dit en s'adressant à l'accusé : "Vous n'êtes pas obligé de parler. On vous met sur vos gardes, tout ce que vous direz pourra être contre vous lors de votre procès. On ne vous demande rien on ne veut rien savoir, on ne vous oblige pas de parler."

Sur cela Paradis a répondu : "Si je l'avais frappé comme il faut l'aurait été contenté. Le témoin dit que Paradis savait bien ce qu'il disait mais il admet qu'il avait l'air frisé, comme un homme qui n'a pas assez dormi. Il avait l'air d'un homme qui a pris un peu de boisson. Roy a dit à Paradis : Je crois que tu l'as pas trop trompé, tu n'as pas été trop malchanceux. Questionne pour savoir où était l'arme dont il s'était servi pour tuer sur Fréchette, Paradis indiqua au témoin qu'elle était dans sa valise. En effet Roy a ouvert la valise et y a trouvé un fusil calibre No 12. Ici le fusil est produit devant la Cour. Dans les poches de l'habit gris, Roy a trouvé 12 à 15 cartouches.

Paradis, après son déjeuner, s'est couché et a dormi jusqu'à midi. Après avoir dîné, Paradis a raconté, sans que personne ne lui fit de questions, qu'il était allé rejoindre ses deux compagnons au village et qu'il était retourné chez Fréchette, passant deux fois devant la maison; qu'il s'était même rendu chez un de ses frères pour emprunter un pistolet, ajoutant que si son frère ne le lui avait prêté il se serait tiré. Quand il a fini, Paradis dit qu'il était allé le chercher chez ses parents et que sa mère avait fait son possible pour l'empêcher de le prendre.

En contre-interrogatoire, le témoin admet que Paradis, lors des premiers aveux, a dit qu'il ne pensait pas avoir frappé Fréchette, mais il a ajouté que s'il l'avait frappé, il aurait été content.

Après l'audition de ce témoin, l'enquête, sur demande de M. Beauregard, est ajournée au 10 de ce mois.

LA BOITE DE "PANDORE"

ETUDE DESCRIPTIVE DE L'HOTEL DE VILLE PAR UN FONCTIONNAIRE MUNICIPAL.

On annonce pour le soir du 11 janvier, en la salle des Conférences du Conseil Lafontaine, 354, rue Sherbrooke Est, une causerie par M. Léon Trépanier qui fut secrétaire particulier de l'ancien commissaire E. N. Hébert.

L'entrée est absolument gratuite et les dames sont gracieusement invitées.

Le titre que M. Trépanier donne à sa causerie, "La Boîte de Pandore", nous fait croire que l'ancien journaliste ne dira pas que du bien de la boîte municipale dont il est l'un des commensaux depuis près de deux ans.

Pour ajouter plus d'agrément à la réunion, un programme musical comportant du chant et de la musique instrumentale a été préparé.

NOUVELLES INFIRMIERES

Trois nouvelles infirmières ont reçu à midi, aujourd'hui, leur diplôme, après avoir gradué à l'École des garde-malades : Mlle Phélie, à Montréal; mesdemoiselles Clémentine Bressat, Marie Pelletier, et Emilie Labrie. Elles pratiqueront à Montréal.

L'ELECTION DE SAINT-JACQUES

LES PARTISANS DES TROIS CANDIDATS CROIENT CHACUN DE LEUR COTE A UNE VICTOIRE CERTAINE, SINON ECLATANTE. — M. L. A. LAPOINTE CROIT AU SUCCES DE M. FOURNIER.

Une visite faite à midi aux comités de MM. Laurier, Bonin et Fournier, les trois candidats dans S.-Jacques, nous a valu les déclarations suivantes :

Au bureau du Dr R.-C. Laurier, rue Visitation :

— Eh bien, ça va? — Pas beaucoup; ça ne vote pas... Il y a 3,195 électeurs dans le quartier Saint-Jacques. Eh bien! nous croyons qu'il n'y en aura pas plus de 1,500 qui vont voter... Nous estimons cependant qu'à l'heure actuelle nous avons la majorité.

Au bureau de M. T. Bonin, angle Sainte-Catherine-Visitation :

— Plein de confiance? — Oui; ça va, monsieur, comme sur des roulettes. Bien, vous voyez l'activité qu'il y a... On s'attend à la victoire.

Au bureau de M. Jules Fournier, rue Sainte-Catherine, près du Moulin Rouge :

— Ça marche! — Oui, ça marche, vous pouvez le dire... Depuis 9 heures, il y a eu toujours autant de monde qu'il y en a actuellement. C'est pas peu dire, n'est-ce pas?... M. Fournier va être élu haut la main.

Nous avons constaté que, contrairement à ce qui s'est passé jusqu'à aujourd'hui dans les autres quartiers lors des élections, les hôtels sont ouverts dans Saint-Jacques, aujourd'hui. Les hôteliers avaient d'abord reçu l'ordre de fermer; ce matin ils ont été avertis qu'ils pouvaient ouvrir.

L'OPINION A L'HOTEL DE VILLE

On discutait, ce matin, à l'hôtel de ville, l'élection de Saint-Jacques. M. L.-A. Lapointe, qui habite au-dessus de ce quartier et le connaît bien, déclarait :

"Je serais l'homme le plus étonné du monde si Fournier n'était pas élu par une forte majorité. Tous ceux qui m'ont parlé de l'élection et qui sont des habitants de Saint-Jacques, m'ont dit :

"Nous allons donner notre voix à Fournier, pour nous amuser. C'est une affaire de trois mois, on verra bien ce qu'il fera. Si nous ne sommes pas contents, notre mécontentement ne pourra pas durer longtemps, en tous cas."

LE "THESSALONIQUE" EST A LA DERIVE

LES AMARRES QUI LE RETENAIENT AU REMORQUEUR QUI L'AMENE A NEW-YORK, SE PRESSENT — NOUVEAUX APPELS DE SECOURS.

New-York, 4. — Le vaisseau grec "Thessalonique", qui était remorqué vers New-York par le "Patris" a été de nouveau à la dérive 300 milles est au sud est de New-York de bonne heure ce matin, ses amarres s'étant brisées pendant la nuit. Des messages par télégraphie sans fil ont été envoyés aux autres navires leur demandant du secours.

Le "Thessalonique" avait été désemparé et fut à la dérive pendant dix jours. On rapporta d'abord que ses machines étaient inondées. On apprit hier que les 300 passagers du navire avaient débarqués à bord du "Patris" qui remorquait le navire.

La première nouvelle fut reçue à 2 heures 15 ce matin, le message donnait la position du navire et disait qu'il n'avait aucun moyen de se sauver. Les navires "Finland" et "Stockholm" se rendirent au secours du navire, et sont maintenant à ses côtés.

EN GARDE CONTRE LES ESPIONS

Ottawa, 4. — Le ministère de la Milice vient d'émettre un mémoire mettant les citoyens en garde contre les agents de l'ennemi, hommes ou femmes, qui circulent librement dans le pays, se faisant passer pour des officiers, des soldats, des matelots. Ces agents parlent l'anglais avec facilité.

Le mémoire est un de ceux qui ont été émis par les forces anglaises avec instruction aux officiers commandants de les faire circuler.

LES AGENTS D'IMMEUBLES

Le juge Bazin en a assez des agents d'immeubles qui se promènent en automobiles avec l'argent des pauvres gens. Il a vertement déclaré ce matin, en Cour des sessions à Victor Morel, qui fait partie d'une bande dont plusieurs membres sont au pénitencier. Morel était accusé d'avoir schématisé à créer un fonds d'épargne pour la somme de \$2,000 qu'il savait fort bien ne pouvoir jamais payer. Résultat : 9 mois de prison et \$500 d'amende ou 6 mois additionnels.

SUR LE COMPTE DE L'IVRESSE

Frank Tierney, l'Irlandais qui blessa sa femme à coups de couteau a comparu ce matin devant le juge Leet. Il a reconnu les faits, mais les a rejetés sur le compte de l'ivresse. Aussi le bon juge qui ne veut pas la mort du pêcheur, se contente-t-il d'un cautionnement de \$100 avec promesse de se bien conduire et de ne plus boire d'ici un an.

MORT D'UN DEPUTE

Londres, 4. — Sir Geo. Scott Robertson, représentant de la division Bradford Centre, aux Communes, vient de mourir. Il était né à Londres en 1852.

LA GUERRE

LA BULGARE HESITE

Elle ne semble plus décidée à faire le jeu de l'Allemagne en risquant son armée sur Salonique. — La Grèce n'a pas reçu de réponse à sa protestation au sujet de l'arrestation des consuls.

Londres, 4. — Les Bulgares hésitent à risquer toute leur armée dans l'entreprise de Salonique, dit le correspondant athénien du "Daily Mail".

"Les Bulgares prétendent qu'avec la conquête de la Serbie et la réouverture du chemin de fer, ils ont rempli leur part. Ils se refusent à tirer les marions du feu pour l'Allemagne, à moins que cette dernière ne fasse des arrangements nouveaux leur accordant des concessions territoriales en Macédoine, ce que l'Allemagne ne peut pas promettre. Cette situation cause beaucoup d'anxiété à Berlin et à Vienne."

INDIGNATION AU SUJET DES ARRESTATIONS

Athènes, via Londres, 4. (Retardée). — M. Skouloudis, le premier ministre de la Grèce, affirme qu'il n'a pas encore reçu de réponse à la protestation qu'il a fait entendre au sujet de l'arrestation des consuls de l'Allemagne et de ses alliés à Salonique. Cette arrestation a fort soulevé l'indignation populaire. On taxe de ridicule l'accusation d'espionnage portée contre les représentants diplomatiques par les officiers alliés. On répète que la police des Alliés les surveillait de près et que l'espionnage était impossible.

2,829,263 ENROLES EN ANGLETERRE

Londres, 4. — Les chiffres relatifs au travail accompli par lord Derby indiquent que pendant la période comprise entre le 23 octobre et le 15 décembre, 1,150,000 célibataires et 1,679,263 hommes mariés se sont enrôlés. Sur ce total de 2,829,263 enrôlés, 103,000 célibataires et 112,431 hommes mariés se sont enrôlés sur le champ; 840,000 célibataires et 1,344,070 hommes mariés se sont inscrits pour prendre du service plus tard.

Les sergents recruteurs ont refusé les services de 207,000 célibataires et de 221,853 hommes mariés.

New-York, 4. — Une dépêche de Londres dit : Sur 5,011,441 hommes d'âge à porter les armes dans le Royaume-Uni, 2,829,261 seulement se sont enrôlés pendant la campagne de recrutement de lord Derby.

Le gouvernement a publié ces chiffres aujourd'hui pour démontrer pourquoi il a trouvé que la conscription est nécessaire sous une certaine forme. On a fait ressortir le fait que la proportion des hommes mariés qui ont répondu à l'appel est bien plus grande que celle des célibataires.

Sur 2,179,233 célibataires d'âge à servir, 1,151,000 seulement ont offert volontairement leurs services; 378,070 de ceux qui ne sont pas enrôlés sont exemptés du service parce qu'ils occupent des fonctions soit dans l'administration, soit ailleurs.

Leurs rendent indésirable leur incorporation dans l'armée. Ce qui laisse 651,160 célibataires de disponibles. Il est probable que la loi du gouvernement appellera sous les drapeaux une partie de ces hommes ou tous ces hommes. Il semble évident que le gouvernement ne prendra pas de dispositions, du moins à présent, pour enrégimenter les hommes mariés.

Suivant les statistiques, les jeunes célibataires et les hommes d'âge à prendre du service, qui ont inscrit leurs noms pendant la campagne de lord Derby, sont dans une proportion de 53 p. c. seulement.

On a annoncé officiellement aujourd'hui que le cabinet, au cours d'une brève séance, ce matin, a complété la rédaction du bill du service obligatoire.

LA MISE A FLOT DU PETROLIER "AZTEC"

IL FAUDRA, AVANT DE POUVOIR LE RENFLOUER, REPARER LES PLAQUES DES COTES.

New-York, 4. — Le travail de mise à flot de l'"Aztec" qui coula dans le bassin de l'Erie, à la suite d'une explosion qui causa la mort de trois hommes a été commencé aujourd'hui. L'explosion se produisit hier après-midi, fit éclater les flancs du bateau et l'eau se mit à entrer. Les deux hommes qui furent tués furent précipités sur le pont. On croit que dix autres cadavres sont dans l'épave, car dix hommes qui travaillaient dans la cale lorsque l'explosion est arrivée, n'ont pu être retrouvés.

Il sera nécessaire de réparer les plaques endommagées sur les côtés du navire avant de pouvoir le remettre à flot. On commencera bientôt une enquête sur les causes de l'explosion. On croit que cela est dû à une accumulation d'huile dans la chambre des machines. L'"Aztec" était à subir des réparations afin de transporter de l'huile en France.

LES ETATS-UNIS PRENDONT PLUS TARD UNE DECISION DEFINITIVE A CET EGARD.

On a révélé aujourd'hui, que, voici quelque temps, 60 à 70 navires américains ont été saisis en Turquie et en Bulgarie, et aux représentants de ces deux pays à Washington, toute la correspondance échangée entre l'Allemagne et les Etats-Unis.

Les Etats-Unis prendront plus tard une décision définitive à cet égard.

On a révélé aujourd'hui, que, voici quelque temps, 60 à 70 navires américains ont été saisis en Turquie et en Bulgarie, et aux représentants de ces deux pays à Washington, toute la correspondance échangée entre l'Allemagne et les Etats-Unis.

Les Etats-Unis prendront plus tard une décision définitive à cet égard.

On a révélé aujourd'hui, que, voici quelque temps, 60 à 70 navires américains ont été saisis en Turquie et en Bulgarie, et aux représentants de ces deux pays à Washington, toute la correspondance échangée entre l'Allemagne et les Etats-Unis.

Les Etats-Unis prendront plus tard une décision définitive à cet égard.

On a révélé aujourd'hui, que, voici quelque temps, 60 à 70 navires américains ont été saisis en Turquie et en Bulgarie, et aux représentants de ces deux pays à Washington, toute la correspondance échangée entre l'Allemagne et les Etats-Unis.

Les Etats-Unis prendront plus tard une décision définitive à cet égard.

On a révélé aujourd'hui, que, voici quelque temps, 60 à 70 navires américains ont été saisis en Turquie et en Bulgarie, et aux représentants de ces deux pays à Washington, toute la correspondance échangée entre l'Allemagne et les Etats-Unis.

Les Etats-Unis prendront plus tard une décision définitive à cet égard.

On a révélé aujourd'hui, que, voici quelque temps, 60 à 70 navires américains ont été saisis en Turquie et en Bulgarie, et aux représentants de ces deux pays à Washington, toute la correspondance échangée entre l'Allemagne et les Etats-Unis.

MILLE ARRESTATIONS A SALONIQUE

Londres, 4. — Le correspondant de l'agence Reuter à Amsterdam envoie ce qui suit :

"Le correspondant de l'agence Wolff, à Athènes, mande que le total de sujets ennemis mis en état d'arrestation par les alliés entendus à Salonique se chiffre à un millier."

LES BULGARES SOUS LA BOTTE TEUTONNE

Londres, 4. — Le correspondant du "Times" dans les Balkans mande que les fonctionnaires bulgares sont absolument soumis à la juridiction allemande. "Afin de fortifier l'emprise allemande sur la Bulgarie et sur la Turquie, dit-il, et afin de permettre à l'Allemagne d'épargner ses propres hommes, les officiers allemands emploieront des Turcs aussi bien que des Bulgares pour marcher contre Salonique. La Grèce ne veut pas ouvrir sa frontière par crainte des représailles bulgares vengeresses de celles de juin 1913. C'est là le seul obstacle à l'avance sur Salonique. Mais la Bulgarie n'a d'autre raison de rester dans cette guerre, si ce n'est la perspective d'atteindre ce port de mer. L'Allemagne ne peut la retenir qu'avec cela et si elle y échoue, elle peut s'attendre à une paix séparée de la Bulgarie avec les ennemis et à une terrible réaction contre l'influence allemande."

OTTAWA, 4. — A 1 h. 30, les marmes des élèves de Mlle Desloges montent encore la garde sans avoir revu Mlle Lafond. Les parents sont bien disposés à maintenir leur énergique attitude.

OTTAWA, 4. — A 1 h. 30, les marmes des élèves de Mlle Desloges montent encore la garde sans avoir revu Mlle Lafond. Les parents sont bien disposés à maintenir leur énergique attitude.

OTTAWA, 4. — A 1 h. 30, les marmes des élèves de Mlle Desloges montent encore la garde sans avoir revu Mlle Lafond. Les parents sont bien disposés à maintenir leur énergique attitude.

OTTAWA, 4. — A 1 h. 30, les marmes des élèves de Mlle Desloges montent encore la garde sans avoir revu Mlle Lafond. Les parents sont bien disposés à maintenir leur énergique attitude.

OTTAWA, 4. — A 1 h. 30, les marmes des élèves de Mlle Desloges montent encore la garde sans avoir revu Mlle Lafond. Les parents sont bien disposés à maintenir leur énergique attitude.

OTTAWA, 4. — A 1 h. 30, les marmes des élèves de Mlle Desloges montent encore la garde sans avoir revu Mlle Lafond. Les parents sont bien disposés à maintenir leur énergique attitude.

OTTAWA, 4. — A 1 h. 30, les marmes des élèves de Mlle Desloges montent encore la garde sans avoir revu Mlle Lafond. Les parents sont bien disposés à maintenir leur énergique attitude.

OTTAWA, 4. — A 1 h. 30, les marmes des élèves de Mlle Desloges montent encore la garde sans avoir revu Mlle Lafond. Les parents sont bien disposés à maintenir leur énergique attitude.

OTTAWA, 4. — A 1 h. 30, les marmes des élèves de Mlle Desloges montent encore la garde sans avoir revu Mlle Lafond. Les parents sont bien disposés à maintenir leur énergique attitude.

OTTAWA, 4. — A 1 h. 30, les marmes des élèves de Mlle Desloges montent encore la garde sans avoir revu Mlle Lafond. Les parents sont bien disposés à maintenir leur énergique attitude.

OTTAWA, 4. — A 1 h. 30, les marmes des élèves de Mlle Desloges montent encore la garde sans avoir revu Mlle Lafond. Les parents sont bien disposés à maintenir leur énergique attitude.

OTTAWA, 4. — A 1 h. 30, les marmes des élèves de Mlle Desloges montent encore la garde sans avoir revu Mlle Lafond. Les parents sont bien disposés à maintenir leur énergique attitude.

OTTAWA, 4. — A 1 h. 30, les marmes des élèves de Mlle Desloges montent encore la garde sans avoir revu Mlle Lafond. Les parents sont bien disposés à maintenir leur énergique attitude.

OTTAWA, 4. — A 1 h. 30, les marmes des élèves de Mlle Desloges montent encore la garde sans avoir revu Mlle Lafond. Les parents sont bien disposés à maintenir leur énergique attitude.

OTTAWA, 4. — A 1 h. 30, les marmes des élèves de Mlle Desloges montent encore la garde sans avoir revu Mlle Lafond. Les parents sont bien disposés à maintenir leur énergique attitude.

OTTAWA, 4. — A 1 h. 30, les marmes des élèves de Mlle Desloges montent encore la garde sans avoir revu Mlle Lafond. Les parents sont bien disposés à maintenir leur énergique attitude.

OTTAWA, 4. — A 1 h. 30, les marmes des élèves de Mlle Desloges montent encore la garde sans avoir revu Mlle Lafond. Les parents sont bien disposés à maintenir leur énergique attitude.

OTTAWA, 4. — A 1 h. 30, les marmes des élèves de Mlle Desloges montent encore la garde sans avoir revu Mlle Lafond. Les parents sont bien disposés à maintenir leur énergique attitude.

OTTAWA, 4. — A 1 h. 30, les marmes des élèves de Mlle Desloges montent encore la garde sans avoir revu Mlle Lafond. Les parents sont bien disposés à maintenir leur énergique attitude.

OTTAWA, 4. — A 1 h. 30, les marmes des élèves de Mlle Desloges montent encore la garde sans avoir revu Mlle Lafond. Les parents sont bien disposés à maintenir leur énergique attitude.

OTTAWA, 4. — A 1 h. 30, les marmes des élèves de Mlle Desloges montent encore la garde sans avoir revu Mlle Lafond. Les parents sont bien disposés à maintenir leur énergique attitude.

OTTAWA, 4. — A 1 h. 30, les marmes des élèves de Mlle Desloges montent encore la garde sans avoir revu Mlle Lafond. Les parents sont bien disposés à maintenir leur énergique attitude.

OTTAWA, 4. — A 1 h. 30, les marmes des élèves de Mlle Desloges montent encore la garde sans avoir revu Mlle Lafond. Les parents sont bien disposés à maintenir leur énergique attitude.

OTTAWA, 4. — A 1 h. 30, les marmes des élèves de Mlle Desloges montent encore la garde sans avoir revu Mlle Lafond. Les parents sont bien disposés à maintenir leur énergique attitude.

OTTAWA, 4. — A 1 h. 30, les marmes des élèves de Mlle Desloges montent encore la garde sans avoir revu Mlle Lafond. Les parents sont bien disposés à maintenir leur énergique attitude.

OTTAWA, 4. — A 1 h. 30, les marmes des élèves de Mlle Desloges montent encore la garde sans avoir revu Mlle Lafond. Les parents sont bien disposés à maintenir leur énergique attitude.

OTTAWA, 4. — A 1 h. 30, les marmes des élèves de Mlle Desloges montent encore la garde sans avoir revu Mlle Lafond. Les parents sont bien disposés à maintenir leur énergique attitude.

OTTAWA, 4. — A 1 h. 30, les marmes des élèves de Mlle Desloges montent encore la garde sans avoir revu Mlle Lafond. Les parents sont bien disposés à maintenir leur énergique attitude.

OTTAWA, 4. — A 1 h. 30, les marmes des élèves de Mlle Desloges montent encore la garde sans avoir revu Mlle Lafond. Les parents sont bien disposés à maintenir leur énergique attitude.

OTTAWA, 4. — A 1 h. 30, les marmes des élèves de Mlle Desloges montent encore la garde sans avoir revu Mlle Lafond. Les parents sont bien disposés à maintenir leur énergique attitude.

LA FARCE

ASSEZ DURE

PRESSES PAR DE NOMBREUSES FAMILLES, LES INSTITUTRICES DES LOGES, D'OTTAWA, REPRENENT LEURS CLASSES DE L'ECOLE GUIGES. — LES INSTITUTRICES DE LA COMMISSION SONT OBLIGÉES DE RETRAITER.

Ottawa, 4. — A neuf heures, ce matin, à l'ouverture des classes, tous les enfants, accompagnés de leurs parents, se présentent à l'école privée des demoiselles Desloges, rue Daubouise et déclarent qu'elles devaient retourner à l'école Guiges reprendre leurs anciennes classes. Tout joyeux, les enfants entourèrent alors leurs institutrices et s'attachèrent à elles entraînant, accompagnés de leurs parents à l'école Guiges. Les deux classes des demoiselles Desloges étaient ouvertes et les enfants et leurs maitresses y entrèrent.

Quelques pères de famille les accompagnèrent et ordonnèrent aux demoiselles Desloges de demeurer dans leurs classes, déclarant qu'ils verraient à les protéger. Puis tous les parents descendirent au premier étage et les mères de famille demeurèrent dans le portique de l'école attendant l'arrivée des demoiselles Lafond qui occupaient jusqu'ici les classes vides de Mlle Desloges. Quand les deux institutrices de la Commission arrivèrent ce matin elles trouvèrent une barrière de femmes bien décidées et elles durent reprendre le chemin du bureau du secrétaire de la Commission gouvernementale.

Les mères de famille leur déclarèrent que la farce avait duré assez longtemps et que les parents étaient décidés de reprendre leur école. Et puis, très patiemment, les mères de famille se mirent à monter la garde dans le portique de l'école attendant le retour probable des institutrices de la commission accompagnées des agents de police.

(Dernière heure)

Ottawa, 4. — A 1 h. 30, les marmes des élèves de Mlle Desloges montent encore la garde sans avoir revu Mlle Lafond. Les parents sont bien disposés à maintenir leur énergique attitude.

Ottawa, 4. — A 1 h. 30, les marmes des élèves de Mlle Desloges montent encore la garde sans avoir revu Mlle Lafond. Les parents sont bien disposés à maintenir leur énergique attitude.

Ottawa, 4. — A 1 h. 30, les marmes des élèves de Mlle Desloges montent encore la garde sans avoir revu Mlle Lafond. Les parents sont bien disposés à maintenir leur énergique attitude.

Ottawa, 4. — A 1 h. 30, les marmes des élèves de Mlle Desloges montent encore la garde sans avoir revu Mlle Lafond. Les parents sont bien disposés à maintenir leur énergique attitude.

Ottawa, 4. — A 1 h. 30, les marmes des élèves de Mlle Desloges montent encore la garde sans avoir revu Mlle Lafond. Les parents sont bien disposés à maintenir leur énergique attitude.

Ottawa, 4. — A 1 h. 30, les marmes des élèves de Mlle Desloges montent encore la garde sans avoir revu Mlle Lafond. Les parents sont bien disposés à maintenir leur énergique attitude.

Ottawa, 4. — A 1 h. 30, les marmes des élèves de Mlle Desloges montent encore la garde sans avoir revu Mlle Lafond. Les parents sont bien disposés à maintenir leur énergique attitude.

Ottawa, 4. — A 1 h. 30, les marmes des élèves de Mlle Desloges montent encore la garde sans avoir revu Mlle Lafond. Les parents sont bien disposés à maintenir leur énergique attitude.

Ottawa, 4. — A 1 h. 30, les marmes des élèves de Mlle Desloges montent encore la garde sans avoir revu Mlle Lafond. Les parents sont bien disposés à maintenir leur énergique attitude.